



GUIDE DE GESTION DE LA DÉPRÉDATION DU CASTOR



*Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune*

Québec 

GUIDE DE GESTION DE LA DÉPRÉDATION DU CASTOR

Cohabitation et mise en valeur

Préparé à l'intention des organismes suivants :

Intervenants forestiers
Gestionnaires de territoires fauniques
Municipalités du Bas-Saint-Laurent

Préparé par la
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent
Août 2000

Révisé par le
ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Secteur Faune Québec
Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent
Août 2007

Recherche et rédaction

Jean Lamoureux, DAF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec
 Claude Larocque, DAF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec
 Alain Pelletier, DAF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec

Consultation

Martin Fiola, Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent
 Luc Poisson, DPF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec

Collaboration

Plusieurs des figures et certains éléments du texte présentés dans ce document proviennent du guide intitulé *The Beaver Handbook: A Guide to Understanding and Coping with Beaver Activity*. La reproduction en partie de ce document a été rendue possible grâce à la collaboration du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Cependant, il est à noter que les images reproduites demeurent l'entière propriété de ce Ministère et que le présent document, qui se veut de type consultatif, ne peut être reproduit en tout ou en partie sans l'autorisation dudit Ministère et du Secteur Faune Québec.

Dactylographie, mise en page et montage des graphiques

Andrée Lévesque, DAF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec

Révision linguistique

Andrée Fortin, Direction des communications, Société de la faune et des parcs du Québec
 Andrée Lévesque, DAF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec

Support technique

Sébastien Bélanger, DAF-01, Société de la faune et des parcs du Québec
 Diane Langis, DAF-01, Société de la faune et des parcs du Québec
 Pierre Lavoie, DAF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec

Photographie de la page couverture

Claude Larocque, DAF-01, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec

Référence à citer

LAROCQUE, C., J. LAMOUREUX et A. PELLETIER. *Guide de gestion de la déprédation du castor*.
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec, Direction de
 l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, février 2007, 107 pages.

AVANT-PROPOS

Depuis déjà quelques années, l'industrie forestière et les intervenants fauniques organisent des rencontres (forêt-faune) dans le but de favoriser la concertation sur divers aspects touchant leurs opérations respectives. Celle tenue en mai 1999 aura permis de faire le point sur les problèmes de déprédation causés par le castor. Ainsi, la grande majorité des représentants présents, tant de l'industrie que des territoires fauniques telles les zecs, les réserves fauniques et les pourvoiries, ont alors mentionné être aux prises avec une problématique grandissante de déprédation causée par l'abondance du castor sur leur territoire respectif.

À la suite de cette rencontre, les représentants de la Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent ont jugé nécessaire de produire un document synthèse décrivant la procédure à suivre pour solutionner les cas problématiques impliquant le castor, ainsi que les moyens à employer pour minimiser l'impact de ces animaux sur les infrastructures routières localisées en milieu forestier. Ce document est également appelé à être mis à jour périodiquement au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises dans ce domaine et que des essais seront réalisés avec de nouveaux dispositifs de contrôle de la déprédation.

Nous souhaitons que ce document réponde aux attentes des intervenants et accueillerons volontiers vos commentaires ou vos critiques visant à bonifier le contenu de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RECHERCHE ET RÉDACTION.....	v
AVANT-PROPOS	vii
TABLE DES MATIÈRES	ix
LISTE DES FIGURES	xi
1. APPROCHE DE GESTION	1
2. ASPECTS LÉGAUX DE LA DÉPRÉDATION	4
2.1 Tenure du territoire pour la pratique du piégeage dans le Bas-Saint-Laurent	6
2.1.1 Réseau libre.....	7
2.1.2 Réseau structuré.....	7
3. CLASSIFICATION ET CARACTÉRISATION DES MÉTHODES	9
3.1 Méthodes préventives	9
3.2 Méthodes répressives.....	9
3.3 Choix de la méthode	10
4. GRILLE DE DÉCISION	11
5. TYPES D'AMÉNAGEMENTS	12
5.1 Les aménagements près des ponceaux : fiches techniques 6.1 à 6.5.....	12
5.2 Les aménagements effectués au barrage : fiches techniques 6.3 et 6.6.....	12
6. FICHES TECHNIQUES	13
6.1 Les grillages.....	15
6.2 <i>Grillage</i> Éco-castor.....	19
6.3 Le prébarrage	21
6.4 Système de contrôle du niveau d'eau Clemson	26
6.5 Cône de déprédation du castor.....	29
6.6 Les tuyaux.....	31
6.7 Le bicylindre	34
6.8 Passe migratoire temporaire.....	36
6.9 Le cube Morency	38

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
7. CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS	39
7.1 Introduction.....	41
7.2 Procédure générale.....	45
7.3 Choix du site de relocalisation.....	46
7.4 Captivité et déplacement des animaux.....	47
7.5 Ouverture du piège Hancock	49
7.6 Installation du piège Hancock.....	53
7.7 Le démantèlement d'un barrage de castor	54
8. LISTE DES PIÉGEURS ET DES AIDES-PIÉGEURS SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS – SAISON DE PIÉGEAGE 2006-2007.....	55
9. CARTE DES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT	63
10. CARTES DES TERRAINS DE PIÉGEAGE ENREGISTRÉS ET LIMITES DES UNITÉS DE GESTION DES ANIMAUX À FOURRURE (UGAF)	67
11. LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE	79
12. LISTE DES RÉFÉRENCES.....	95

LISTE DES FIGURES

	<u>Page</u>
Figure 6.1.1 Grille protectrice amovible qui est fixée sur la partie supérieure du tuyau. On procède à un nettoyage régulier en ramenant la bavette sur la surface de roulement à l'aide d'un véhicule	16
Figure 6.1.2 Barrière de grillage	16
Figure 6.1.3 Barrière grillagée triangulaire. Ce type d'installation doit être retiré pour la période hivernale. L'utilisation d'un grillage de 4" et même de 6" est recommandée	17
Figure 6.1.4 Barrière grillagée triangulaire et système de contrôle du niveau d'eau utilisé par Duck Unlimited.....	17
Figure 6.1.5 Portion de grillage formant un angle de 90° et qui vise à empêcher les castors de passer sous les installations en grillage	18
Figure 6.2.1 Installation typique d'un système de grillage Éco-castor. Ce système est produit et manufacturé par Culvert and Metal Products inc.....	20
Figure 6.3.1 Illustration montrant le fonctionnement d'un prébarrage	22
Figure 6.3.2 Vue à la verticale d'un prébarrage.....	23
Figure 6.3.3 Illustration montrant une amorce de barrage à l'aide d'une clôture grillagée.....	24
Figure 6.3.4 Illustration montrant une combinaison de prébarrage et de tuyaux avec cage grillagée	24
Figure 6.3.5 Illustration montrant une combinaison de prébarrage et de tuyaux perforés	25
Figure 6.4.1 Utilisation au barrage du système de contrôle du niveau d'eau Clemson au barrage.....	27
Figure 6.4.2 Utilisation au ponceau du système de contrôle du niveau d'eau Clemson et agrandissement de la prise d'eau	28
Figure 6.5.1 Cône de déprédation du castor	30

LISTE DES FIGURES (suite)

	<u>Page</u>
Figure 6.6.1 Illustration montrant le fonctionnement du système en « T » ou ponceau. Dans ce cas-ci, le ponceau devra être protégé par un grillage (voir fiche technique 6.1).....	33
Figure 6.6.2 Illustration montrant le fonctionnement du tuyau coudé	33
Figure 6.7.1 Illustration d'une coupe transversale d'un bicylindre.....	34
Figure 6.7.2 Illustration montrant le fonctionnement du bicylindre	35
Figure 6.8.1 Passe migratoire à un barrage de castor installée de façon à empêcher l'obstruction par les castors.....	37
Figure 6.8.2 Schéma de la passe migratoire.....	37
Figure 6.9.1 Cube Morency.....	38
Figure 7.1.1 Relocalisation des castors déprédateurs chez les colonies « avec jeunes »	43
Figure 7.1.2 Relocalisation des castors déprédateurs chez les colonies « sans jeune ».....	44

1. APPROCHE DE GESTION

Le castor est devenu plus abondant un peu partout dans le Bas-Saint-Laurent au cours des dernières années. Cette augmentation généralisée du castor dans la région est en partie attribuable à la diminution de la pression de piégeage sur l'espèce, diminution qui est consécutive à la faible valeur obtenue pour les peaux sur le marché de la fourrure. D'autre part, l'exploitation forestière, qui s'est faite plus intensive sur le territoire, a entraîné dans son sillage le développement d'un réseau élaboré de chemins. Le nombre d'activités en forêt a aussi contribué, dans une certaine mesure, à favoriser l'espèce en générant momentanément une augmentation des sources de nourriture à proximité des infrastructures.

En de telles circonstances, les risques d'interaction avec l'homme se sont multipliés, créant en partie l'illusion que l'espèce est devenue surabondante en peu de temps. Il est bien connu que lorsque le castor est présent, il utilise les infrastructures existantes pour édifier une série de digues qui lui permette, par le rehaussement du niveau d'eau, d'abattre et de transporter les arbres dont il a besoin pour son alimentation et pour consolider ses infrastructures. Ce comportement peut causer des inondations lorsque la structure d'appui utilisée est un ponceau ou un barrage édifié par l'homme. Lorsqu'une telle situation cause des dommages ou peut potentiellement causer des dommages matériels à des biens, on considère celle-ci comme de la déprédation.

D'un autre point de vue, les effets de la présence du castor sur le milieu sont nombreux et complexes. Le castor a un impact direct, immédiat, de grande envergure et de longue portée. Le castor peut :

- modifier la géomorphologie et l'hydrologie des rivières et des ruisseaux;
- augmenter la rétention des sédiments et de la matière organique;
- créer et maintenir des terres humides;
- modifier le cycle des éléments nutritifs et la dynamique de décomposition de la matière végétale;
- modifier la zone riparienne;
- influencer les caractéristiques de l'eau et des matériaux transportés en aval;
- modifier l'habitat qui, ultimement, influence la composition et la diversité des espèces animales et végétales.

Le castor augmente la diversité du paysage en créant une variété d'étangs et de patrons de végétation qui changent dans le temps, selon qu'ils sont abandonnés ou réinondés. Le résultat crée une mosaïque qui module à long terme le paysage forestier.

Les conséquences de l'activité du castor sur le milieu et sur la faune sont parfois positives, parfois négatives. Afin de prendre une décision éclairée à l'effet de maintenir en place ou non une colonie de castors, le gestionnaire faunique pourrait avantageusement consulter le document intitulé « *Le Castor et l'omble de fontaine : modalités de gestion interactives* » (Bernier et al., 1998). Ce document présente bien les diverses problématiques en lacs et en cours d'eau ainsi que les actions particulières à envisager dans chaque cas.

Bien que parfois la meilleure des solutions pour régler un problème de déprédation par le castor reste le déplacement ou le piégeage de la colonie, beaucoup de cas peuvent être avantageusement résolus par l'utilisation de méthodes préventives, que ce soit sur le plan des coûts, de l'efficacité ou des avantages fauniques.

Ces dernières sont souvent sous-évaluées. Le castor est l'une de nos espèces fauniques les plus précieuses. Il contribue significativement à la création de terres humides en milieu forestier. Les étangs à castor sont un habitat de prédilection et d'une grande importance pour la sauvagine, particulièrement pour le canard noir, le canard huppé, le bec-scie couronné, le morillon à collier et le garrot commun. Le succès de nidification y est élevé en raison de la forte présence de couvert qui limite la prédation.

Une quantité innombrable de plantes, d'oiseaux, de mammifères, de reptiles, d'amphibiens, d'insectes et de poissons sont attirés par ces étangs, qui autrement seraient absents.

Le castor construit des étangs qui fournissent des plantes aquatiques essentielles à l'alimentation de l'orignal. Les densités d'oiseaux dans la zone riveraine des étangs à castor ont été estimées à trois fois supérieures à celles des zones adjacentes, non inondées par le castor.

Les étangs à castor créent des écosystèmes en constante évolution. La qualité et la productivité de ces étangs à castor sont dynamiques et changent dans le temps. En raison du contact initial avec la terre et la végétation environnante, les étangs à castor sont habituellement très productifs pendant les premières années suivant l'inondation. Après

quelques années, la productivité et la diversité tendent à décroître au rythme où la décomposition et l'abondance des éléments nutritifs diminuent. La baisse de productivité peut débuter entre un et cinq ans après l'inondation initiale, selon les caractéristiques de l'étang. Ces écosystèmes sont donc en continuel renouvellement conséquemment à l'utilisation ou à l'abandon de l'étang par les castors.

Le présent document met l'accent sur les moyens préventifs pour limiter les dommages causés par le castor aux différentes infrastructures présentes sur le territoire (routes, ponts, ponceaux, barrages, aménagements fauniques). La prévention représente une alternative favorisant l'identification de solutions, contrairement à certaines actions expéditives qui, souvent réalisées dans l'ombre, sont inacceptables aux yeux de l'opinion publique et sont illégales en vertu de la réglementation.

2. ASPECTS LÉGAUX DE LA DÉPRÉDATION

Avant d'aborder plus en détail les choix de solutions, il convient de revoir la réglementation qui entoure la gestion des cas de déprédation à laquelle doivent se conformer tous les intervenants avant d'agir sur le terrain. Ces dispositions relèvent de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Dispositions générales (interdiction, dérogation, autorisation)

Article 26

« Nul ne peut déranger, détruire ou endommager le barrage du castor ou les œufs, le nid ou la tanière d'un animal.

Toutefois, une personne ou celle qui lui prête main forte peut déroger à cette interdiction si elle ne peut empêcher un animal de causer des dégâts à sa propriété dont elle a la garde ou est chargée de l'entretien. Le Ministère peut, aux conditions qu'elle détermine, autoriser une personne à déroger au premier alinéa. »

Article 47 (permis SEG)

« Le Ministère peut, à des fins scientifiques, éducatives ou aux fins de gestion de la faune, délivrer un permis autorisant une personne à passer outre à une disposition de l'article 26 ou d'une disposition du premier alinéa de l'article 128.6.

Le titulaire de ce permis doit se conformer aux conditions qui y sont déterminées par le Ministère ou par le ministre, selon le cas. »

Capture des castors

Article 67

« Une personne ou celle qui lui prête main forte ne peut tuer ou capturer un animal qui l'attaque ou qui cause des dommages à ses biens ou à ceux dont elle a la garde ou est chargée de l'entretien lorsqu'elle peut effaroucher cet animal ou l'empêcher de causer des dégâts. »

Article 68

« Dans le cas prévu par l'article 67 ou d'un animal tué ou capturé accidentellement, une personne doit, sans délai, lorsqu'il s'agit d'un animal déterminé par règlement :

- 1. S'il est indemne et vivant, le remettre en liberté;*
- 2. S'il est blessé ou mort, le déclarer à un agent de conservation de la faune et, si ce dernier l'exige, le lui remettre pour confiscation. »*

Activité dans un habitat faunique (interdictions, exceptions)**Article 128.6**

« Nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. Cette interdiction ne s'applique pas :

- à une activité faite conformément aux normes ou aux conditions d'intervention déterminées par règlement;*
- à une activité autorisée par le Ministère, le ministre ou le gouvernement en vertu de la présente loi. »*

Modification de l'habitat (conditions, autorisation du ministre)**Article 128.7**

« Le Ministère peut autoriser la réalisation d'une activité qui modifie un habitat faunique.

À cette fin, elle peut imposer les conditions qu'elle détermine et notamment, exiger du requérant une garantie conformément à ce qui est déterminé par règlement.

Avant de délivrer une autorisation, le Ministère tient compte, notamment, des caractéristiques du milieu, de la nature de l'activité projetée, des conséquences économiques et sociales qui découlent de l'activité projetée, de l'impact de l'activité sur la conservation de la faune et de son habitat et de la possibilité d'aménager un habitat de remplacement. »

Intervention avec un permis SEG

Malgré la possibilité que donne la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune à l'article 67, de se prémunir, sans autorisation préalable, contre les animaux nuisibles ou dangereux, le MRNF – Secteur Faune Québec peut délivrer un permis scientifique, éducatif ou de gestion (SEG) pour le contrôle des espèces animales. On pourrait par exemple vouloir un tel permis pour se protéger contre un éventuel dommage à des biens. Un permis SEG pourrait aussi s'appliquer dans le cas où l'on voudrait démanteler un barrage de castor à des fins préventives afin de se préserver contre un éventuel dommage causé aux infrastructures humaines, notamment les chemins forestiers, l'inondation de terres ou encore un aménagement particulier.

En dehors des circonstances particulières qui imposent le démantèlement systématique d'un barrage de castor nuisible ou susceptible de le devenir, il y a lieu de prendre en considération les effets bénéfiques que peut avoir un barrage de castor sur l'écosystème et certaines activités humaines.

2.1 Tenure du territoire pour la pratique du piégeage dans le Bas-Saint-Laurent

Lorsque la situation requiert la capture des castors problématiques et/ou le démantèlement des infrastructures érigées par les castors, nous recommandons de faire intervenir les trappeurs en premier lieu. Ces personnes sont à notre avis les mieux placées pour capturer efficacement les castors et les relocaliser dans un milieu convenable. Toutefois, avant de faire appel aux trappeurs, il faut consulter les cartes de la section 8 pour localiser précisément le site problématique et identifier le mode d'affectation du territoire pour le piégeage, et ce, dans le but de trouver les coordonnées de la personne à contacter.

Le territoire du Bas-Saint-Laurent comporte deux types d'affectation pour la pratique des activités de piégeage : le réseau libre, c'est-à-dire les terres publiques et les terres privées sans affectation faunique particulière; et le réseau structuré, comprenant les terrains de piégeage sur lesquels des droits exclusifs de piégeage ont été consentis à des trappeurs. En plus, le territoire québécois a été divisé en unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) dans le but de mieux comptabiliser la récolte et faciliter la gestion des espèces. On retrouve ainsi quatre UGAF dans le Bas-Saint-Laurent, soit deux dans le réseau libre et deux dans le réseau structuré. La délimitation des UGAF apparaît à la section 9 du présent document.

2.1.1 Réseau libre

L'accès à la pratique du piégeage sur le réseau libre n'est pas contingenté. Le trappeur doit cependant détenir un permis de piégeage spécifique à l'UGAF sur laquelle il désire piéger et respecter les quotas et les saisons établis pour chacune des espèces dans la réglementation. Il doit aussi obtenir la permission du propriétaire foncier pour accéder à un terrain privé. Plusieurs de ces trappeurs sont membres de l'Association des trappeurs du Bas-Saint-Laurent (ATBSL).

Pour ce qui est de la gestion des cas de déprédation sur le réseau libre, on suggère de faire appel en premier lieu aux trappeurs demeurant dans ou près de la municipalité où se situe le problème (Annexe 9). Ceux-ci possèdent des connaissances sur le comportement de ces animaux et sont mieux habilités à capturer efficacement les castors problématiques et à mettre en valeur les peaux récoltées, le cas échéant.

2.1.2 Réseau structuré

Les terrains de piégeage appartenant au réseau structuré se retrouvent essentiellement dans les territoires fauniques de la région, soit les zecs et les réserves fauniques. On compte ainsi 96 terrains de piégeage répartis dans les territoires fauniques de la région, soit :

Territoires	Nombre de terrains
Réserve faunique Dunière	7
Réserve faunique de Matane	17
Réserve faunique de Rimouski	13
Réserve Duchénier	5
Zec Bas-Saint-Laurent	19
Zec Chapais	7
Zec Owen	11
Zec Casault	15
Zec Cap-Chat	2
Total	96

Ces terrains de piégeage ont en moyenne une superficie de 60 km² et les droits exclusifs de piégeage ont été consentis à un piégeur titulaire qui peut s'adjoindre jusqu'à trois aides-piégeurs. Dans ce réseau, les piégeurs et les aides-piégeurs ne peuvent piéger que sur le terrain qui leur est attribué et sur leur propriété privée. **Pour solutionner des cas de déprédation situés sur ces terrains de piégeage, on recommande de faire appel en premier lieu au piégeur titulaire du terrain pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment***. Les coordonnées des piégeurs titulaires et la localisation des terrains sont présentées à la section 8 du présent document.

** Des coûts peuvent s'appliquer en dehors de la saison de piégeage.*

3. CLASSIFICATION ET CARACTÉRISATION DES MÉTHODES

3.1 Méthodes préventives²

On appelle préventives les méthodes qui préviennent les dommages causés par les animaux sans pour autant les tuer ou les capturer. Les approches préventives comprennent les méthodes dites culturelles, l'exclusion et la répulsion. Les premières concernent la modification des habitudes de l'homme ayant un effet sur le comportement de l'animal, par exemple, ne pas détruire l'habitat d'un animal. Par « *exclusion* » on entend les méthodes utilisant une barrière physique (clôture) entre l'animal et l'objet ou le lieu convoité, et celles visant à exclure l'animal d'un lieu par des modifications à l'habitat (ex. : drainage d'un étang à castor). La répulsion emploie différents produits pour éloigner les castors prédateurs et ces derniers font appel aux sens de l'animal. Il y a des répulsifs de contact (ex. : clôture électrique) et visuels (ex. : la roue à eau).

Ces méthodes ont des avantages évidents : elles peuvent être mises en action avant que l'animal cause des dommages, elles s'appliquent à l'ensemble des individus d'une espèce et non pas à un seul et elles empêchent le développement du comportement de prédation. Ce dernier point est très important : il est reconnu qu'un animal qui a développé un comportement de prédation devient beaucoup plus difficile à contrôler que celui dont le comportement est demeuré entièrement sauvage.

Ce sont ces méthodes dites préventives qui donnent bien souvent les résultats les plus probants à long terme. Par conséquent, ce sont celles-ci que le MRNF – Secteur Faune Québec recommande avant l'utilisation de méthodes répressives.

3.2 Méthodes répressives²

Les méthodes répressives comprennent la capture suivie de la relocalisation, le piégeage ou l'abattage. La première approche consiste en l'utilisation de cages permettant d'attraper l'animal sans le tuer ou le blesser, alors que la seconde fait référence à l'utilisation du matériel de piégeage habituel. Par abattage, on entend principalement la mise à mort de l'animal avec une arme.

² Extrait du *Guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux prédateurs*.

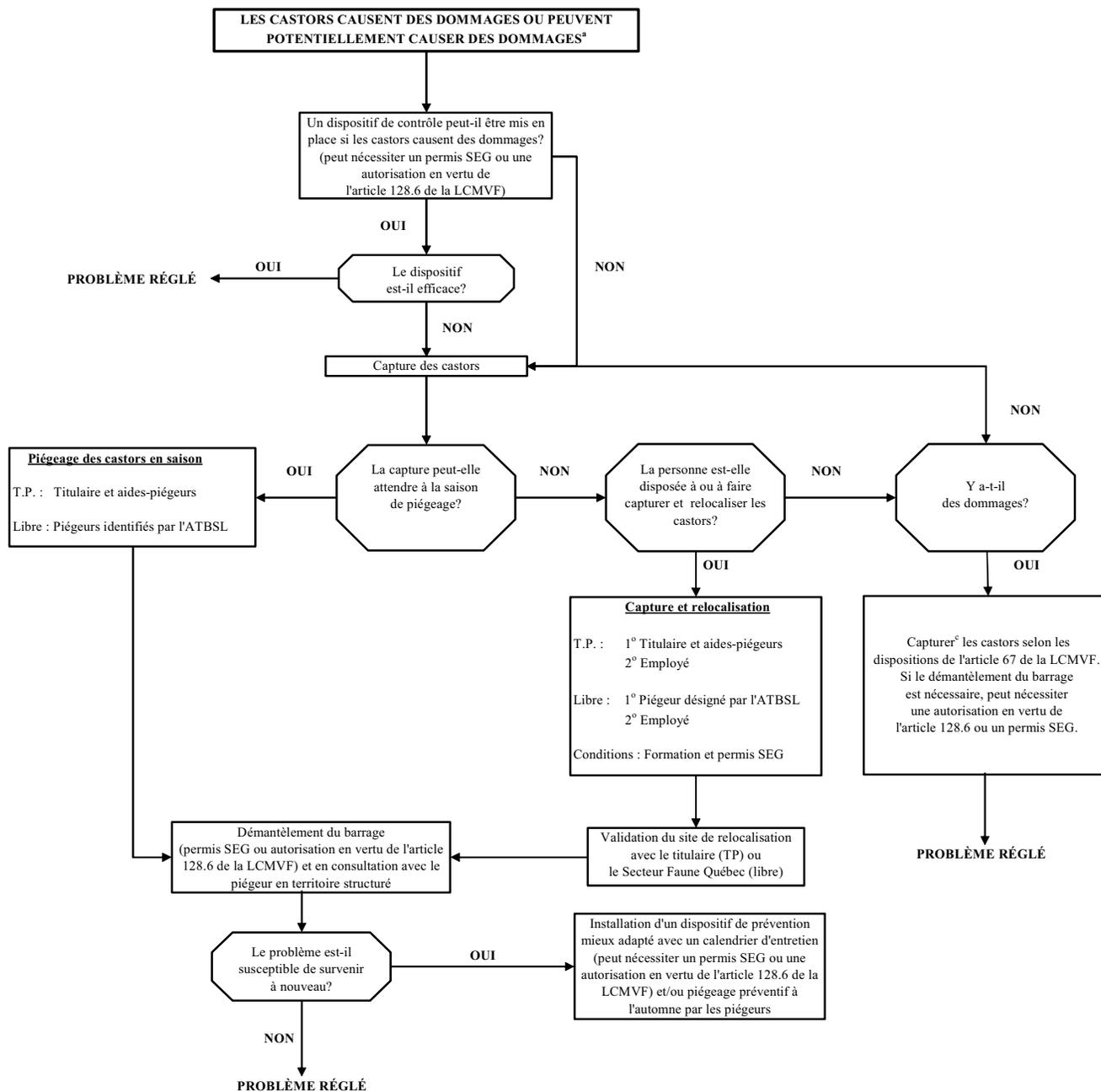
Les méthodes répressives ont toutefois trois désavantages importants : elles s'appliquent généralement lorsque le tort est déjà fait, elles ne visent que quelques individus plutôt que l'ensemble de la population locale de l'espèce concernée et elles n'empêchent pas le développement du comportement déprédateur. **On devrait les utiliser lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions à un problème, en attendant la mise en place des mesures préventives, ou lorsqu'on ne s'attend pas à ce que l'animal déplacé ou abattu soit remplacé par un autre.**

Par contre, les méthodes répressives ont l'avantage, par rapport aux méthodes préventives, de prélever les individus indésirables, ce qui les empêche de se déplacer vers des lieux non protégés et d'y causer des dommages.

3.3 Choix de la méthode

La grille de décision présentée à la section 4 propose un ordre de priorité dans le choix d'une méthode de contrôle. Cet ordre tient compte de l'approche de gestion préconisée par le MRNF – Secteur Faune Québec, approche qui est axée sur le principe de mise en valeur de la faune. Vous trouverez également les exigences réglementaires requises par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune lorsque la capture et/ou le démantèlement des barrages édifiés par les castors sont nécessaires.

4. GRILLE DE DÉCISION



^a Validation de la problématique avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune Québec lorsque le potentiel peut être ou est affecté.

^b Une autorisation est nécessaire pour accéder à une propriété privée.

^c L'abattage est le moyen ultime.

5. TYPES D'AMÉNAGEMENTS

En lien avec les principales actions de la grille de décision, nous avons produit des fiches techniques qui expliquent la façon de procéder, que ce soit pour la capture et la relocalisation des castors problématiques, le démantèlement des barrages ou pour les dispositifs de contrôle du niveau d'eau connus, avec leurs avantages et leurs inconvénients. Pour ce qui est des dispositifs de contrôle du niveau d'eau, on peut les classer en deux catégories selon le type d'infrastructure affectée.

5.1 Les aménagements près des ponceaux : fiches techniques 6.1 à 6.5

Les ponceaux localisés sur des terrains à pente réduite (environ 1 à 10 %), relativement humides, avec la présence de peuplements forestiers feuillus à proximité, représentent un site idéal pour l'établissement des castors. En contrepartie, l'utilisation de ces infrastructures par les castors peut entraîner des situations désagréables susceptibles de devenir potentiellement dangereuses. Le colmatage des ponceaux entraîne l'inondation des chemins forestiers et, dans les cas les plus graves, l'érosion de la surface de roulement. Dans un premier temps, une bonne observation du territoire permet d'identifier le type de dispositif à mettre en place. Le choix du dispositif dépend de la configuration du terrain, de la possibilité d'y effectuer un entretien, de l'achalandage du secteur, de la disponibilité de matériaux (pierre, gravier, etc.).

- Grillages Fiche technique 6.1
- Grillage Éco-Castor Fiche technique 6.2
- Prébarrage Fiche technique 6.3
- Prébarrage et tuyau Fiche technique 6.3
- Système de contrôle du niveau d'eau Clemson Fiche technique 6.4
- Cône de déprédation du castor Fiche technique 6.5

5.2 Les aménagements effectués au barrage : fiches techniques 6.4, 6.6 et 6.9

- Système de contrôle du niveau d'eau Clemson Fiche technique 6.4
- Tuyau coudé Fiche technique 6.6
- Tuyau en « T » Fiche technique 6.6
- Cube Morency Fiche technique 6.9

SECTION 6

FICHES TECHNIQUES

FICHE TECHNIQUE 6.1 : LES GRILLAGES**Description générale**

Ces dispositifs en grillage sont installés à l'entrée des ponceaux, du côté amont (figure 6.1.2), souvent en association avec un autre système (figure 6.1.4). Les risques de colmatage de ces équipements sont très élevés, particulièrement s'ils ne font pas l'objet d'un entretien régulier et s'ils ne sont pas installés en parallèle avec un système de contrôle du niveau d'eau. Peu importe la forme des structures, il faudra s'assurer que chacune des installations est munie, selon le cas, d'un plancher (figure 6.1.3) ou d'une section formant un angle de 90° (figure 6.1.5). Cette portion de grillage devra être enfouie d'au moins 6 pouces et consolidée avec de la pierre, de façon à éviter que les castors ne s'introduisent à l'intérieur de la zone à protéger.

Lorsque le problème se déplace du côté aval du ponceau, une grille rigide, fixée à la sortie du tuyau, suffit généralement à régler la situation. Dans les cas plus exceptionnels où le barrage est érigé en aval du ponceau, on devra envisager l'utilisation d'un système de contrôle du niveau d'eau que l'on installera au barrage (fiches techniques 6.4, 6.6, 6.7 et 6.9).

AVANTAGES

- Peu coûteux à la construction.
- Faciles à installer.
- Assez efficaces s'ils sont régulièrement entretenus.
- Peuvent être combinés avec un système de contrôle du niveau d'eau dans le but de maintenir l'habitat du castor ou un aménagement faunique.

INCONVÉNIENTS

- Nécessitent un entretien régulier.
- Peuvent réduire la capacité d'écoulement du ponceau.
- Peuvent entraver le passage des poissons.
- Sont vulnérables aux actions de la glace.

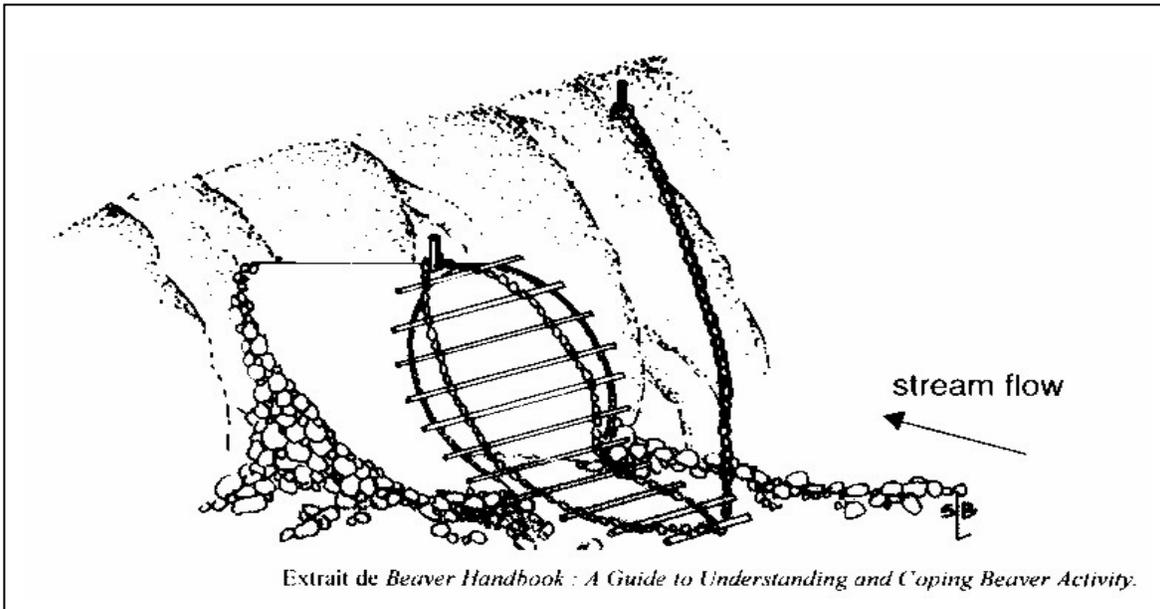
FICHE TECHNIQUE 6.1 : LES GRILLAGES (suite)

Figure 6.1.1. Grille protectrice amovible qui est fixée sur la partie supérieure du tuyau. On procède à un nettoyage régulier en ramenant la bavette sur la surface de roulement à l'aide d'un véhicule.

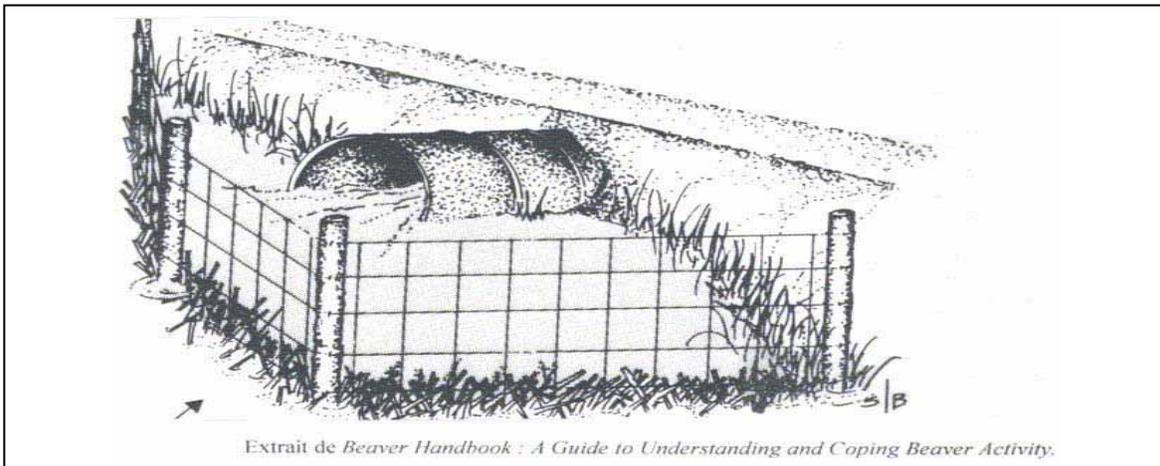


Figure 6.1.2. Barrière de grillage.

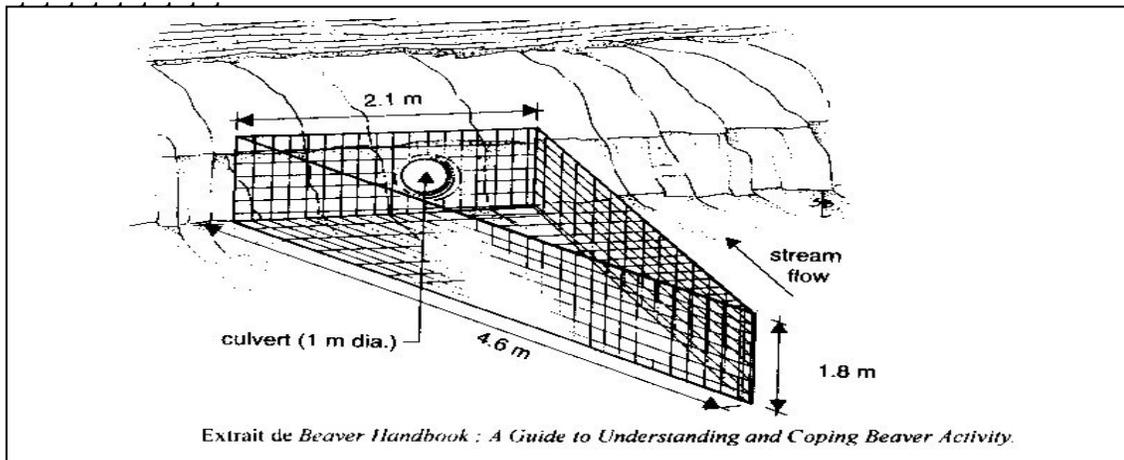
FICHE TECHNIQUE 6.1 : LES GRILLAGES (suite)

Figure 6.1.3. Barrière grillagée triangulaire. Ce type d'installation doit être retiré pour la période hivernale. L'utilisation d'un grillage de 4" et même de 6" est recommandée.

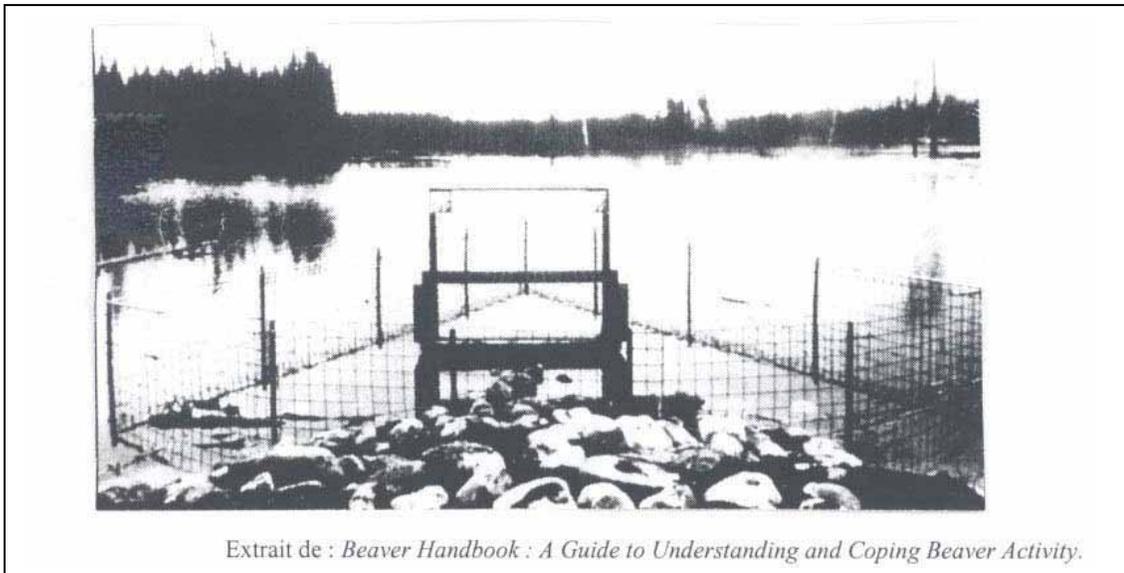


Figure 6.1.4. Barrière grillagée triangulaire et système de contrôle du niveau d'eau utilisé par Duck Unlimited.

FICHE TECHNIQUE 6.1 : LES GRILLAGES (suite)

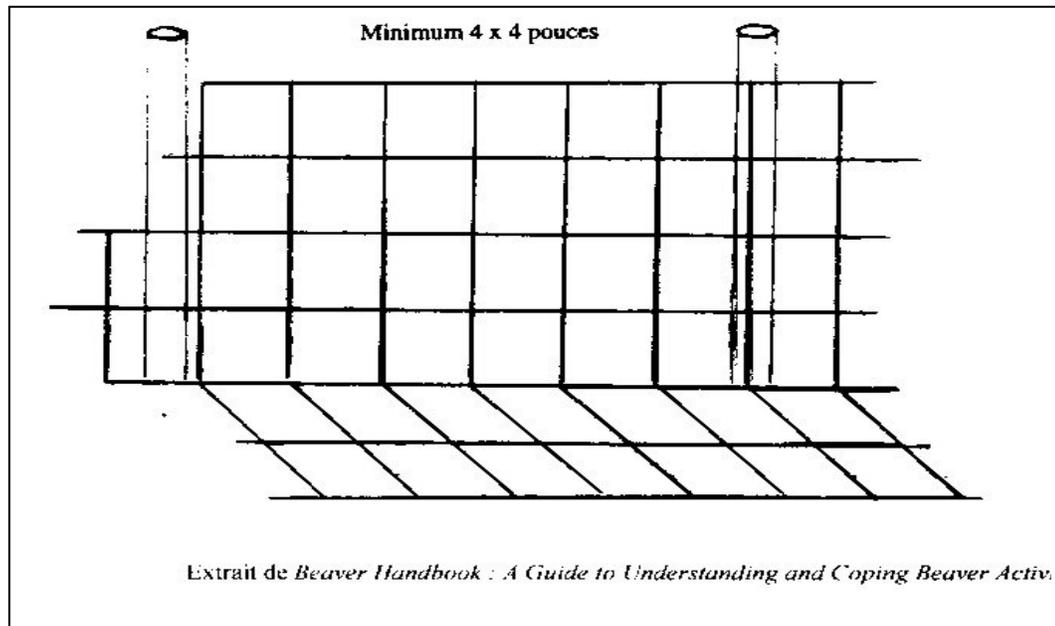


Figure 6.1.5. Portion de grillage formant un angle de 90° et qui vise à empêcher les castors de passer sous les installations en grillage.

FICHE TECHNIQUE 6.2 : GRILLAGE ÉCO-CASTOR**Description générale**

Le grillage Éco-Castor est en fait une barrière de grillage cylindrique dont l'une des extrémités s'insère sur la portion de tuyau située à l'entrée du ponceau (côté amont). Ce produit vise essentiellement à régulariser le débit et à empêcher l'endiguement par les castors. Fabriqué par la compagnie Canada Culvert and Metal Products inc., Bolton (Ontario), ce type d'installation a donné jusqu'à maintenant d'excellents résultats. Ce produit est maintenant disponible au Québec*. Sur les quelque 600 installations mises en place depuis 1987, les travaux de maintenance se sont avérés négligeables et les dispositifs peu vulnérables à l'action des glaces. Le système est disponible en sections préfabriquées, prêtes à être assemblées. Fabriqué à partir d'un grillage soudé de 15 cm x 15 cm.

*Distribution exclusive au Québec par :

Biofilia inc.
Consultants en environnement
7284, boul. Curé-Labelle
Labelle, Québec
Téléphone (sans frais) : 1-866-688-2228
Site web : www.biofilia.com
Courrier électronique : jsbernus@biofilia.com

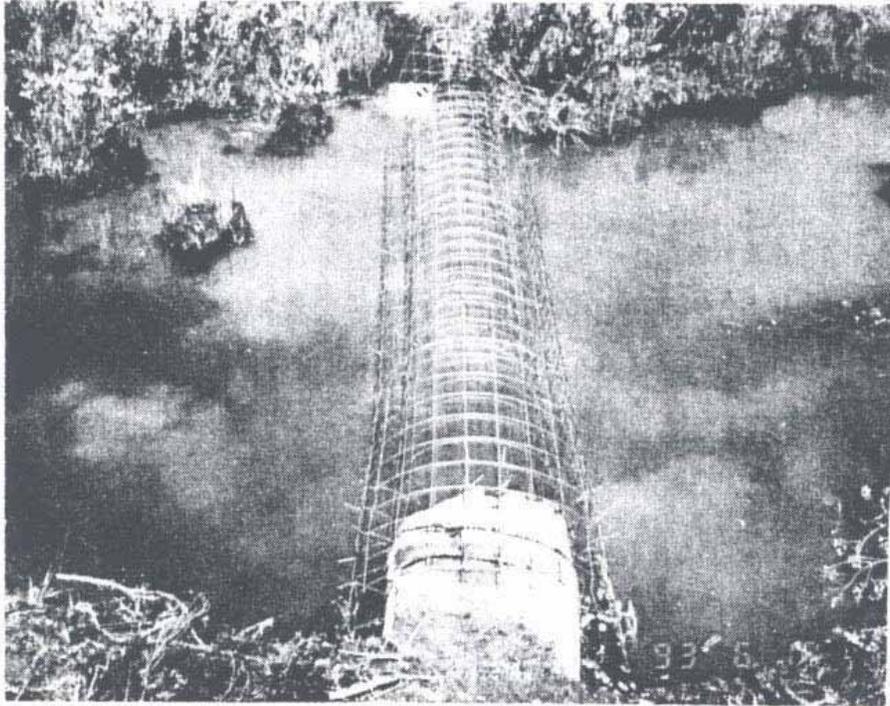
AVANTAGES

- Conserve la capacité d'écoulement du ponceau.
- Peu vulnérable à l'action de la glace.
- Entretien limité.
- Dispositif très efficace même après plusieurs années d'utilisation.
- Facile à installer pour tous les types de ponceaux.

INCONVÉNIENTS

- Demande des ajustements spécifiques à chaque ponceau.
- Ne peut pas être combiné à un système de contrôle du niveau d'eau dans le but de maintenir un habitat du castor ou un aménagement faunique.

FICHE TECHNIQUE 6.2 : GRILLAGE ÉCO-CASTOR (suite)



Extrait de *Beaver Handbook : A Guide to Understanding and Coping Beaver Activity*.

Figure 6.2.1. Installation d'un grillage Éco-Castor. Distribution exclusive au Québec par Biofilia inc.

FICHE TECHNIQUE 6.3 : LE PRÉBARRAGE

Description générale

Le prébarrage ou l'amorce de barrage sont réalisés du côté amont du ponceau, de manière à encourager les castors à y construire leur digue. Réalisé dans de bonnes conditions, ce système est relativement efficace. Les amorces peuvent être construites soit en clôture grillagée ou encore à l'aide de remblais et d'enrochement. L'utilisation de l'une ou l'autre de ces amorces est évidemment liée aux conditions locales et aux objectifs recherchés, comme le maintien de l'étang à long terme.

Élaboration du prébarrage

(Extrait de Banville 1984.)

Un prébarrage est construit de la façon suivante : à l'aide de machinerie lourde, on entasse, de chaque côté de l'entrée du ponceau, du matériel d'enrochement (grosses pierres, gravier, etc.), de façon à laisser un passage au centre pour permettre l'évacuation naturelle de l'eau. Le choix de matériaux grossiers est nécessaire afin d'empêcher l'érosion du remblai. Il est important que le passage au centre (qui en fait est un prolongement de la décharge) ne soit ni trop large ni en forme de « V », car il est probable que les castors retourneront à l'entrée du ponceau comme auparavant. Au centre du prébarrage, là où les castors devraient ériger un barrage, il est important que le fond de l'étang ou du ruisseau soit assez près de la surface de l'eau (environ 10 cm), car les castors ont besoin d'un point d'appui sous eux pour entreprendre la construction d'un barrage, sinon ils iront de nouveau colmater l'entrée du ponceau, même si le reste du prébarrage est bien aménagé. Afin d'inciter encore davantage les castors à construire un barrage au centre du prébarrage, on peut y placer quelques pierres et bouts de bois suggérant le début d'un barrage que les castors pourront élaborer à leur guise.

La distance séparant le ponceau du prébarrage est fonction à la fois de la configuration du site, de la disponibilité de matériaux, de la machinerie, etc. De façon générale, on estime qu'une distance de 5 mètres s'avère suffisante. Il sera peut-être nécessaire de relever certaines portions de chemin afin d'accroître la performance du système.

Dans certain cas, afin de régulariser le niveau d'eau, il peut apparaître comme obligatoire de jumeler un dispositif de contrôle du niveau d'eau (fiches techniques 6.4, 6.6, 6.7 et 6.9).

FICHE TECHNIQUE 6.3 : LE PRÉBARRAGE (suite)**AVANTAGES**

- Maintient la pleine efficacité du ponceau.
- En présence de crues, l'eau peut circuler au barrage et au ponceau.
- Favorise le maintien d'un niveau d'eau assez constant.
- Il est possible de régulariser le niveau d'eau lorsque le prébarrage est associé à des tuyaux ou en créant une brèche lorsque nécessaire.
- Maintient en place l'habitat du castor et permet les aménagements fauniques.

INCONVÉNIENTS

- Peut s'avérer assez dispendieux pour les ouvrages d'importance.
- Peut nécessiter une surveillance occasionnelle.
- Dans certains cas, la dimension des barrages peut entraîner des débordements sur des routes situées à proximité.
- L'endiguement pourrait affecter les assises de route ou de chemin de fer.
- Peut entraver le passage des poissons. Une passe migratoire peut cependant être installée au besoin (voir fiche technique 6.8).

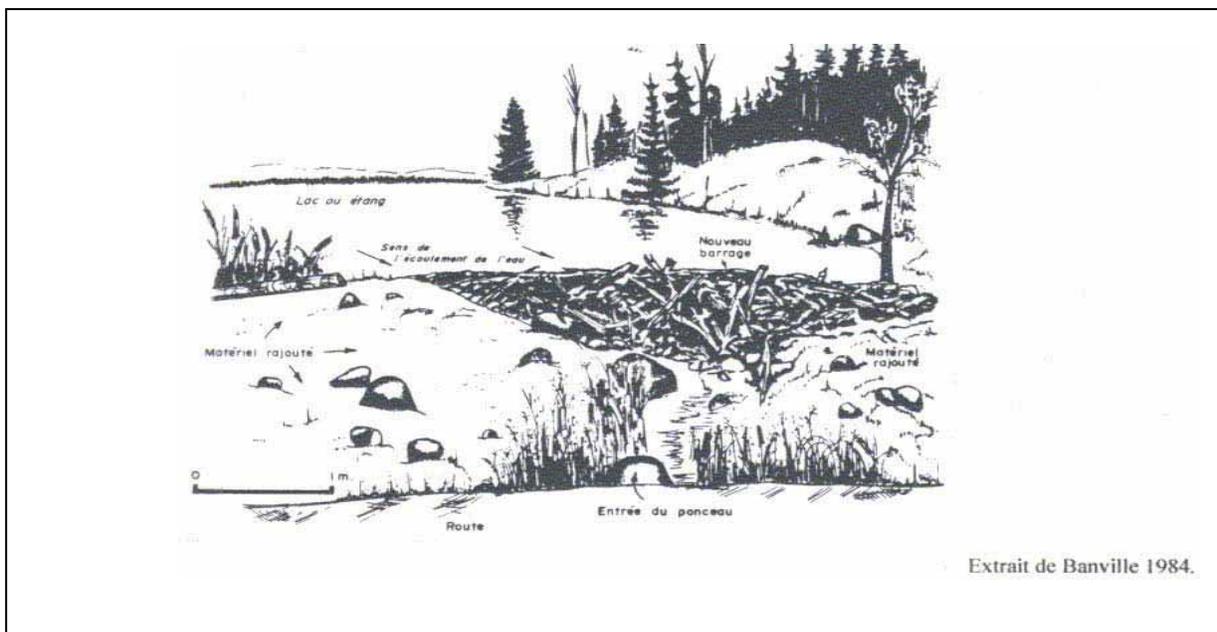


Figure 6.3.1. Illustration montrant le fonctionnement d'un prébarrage.

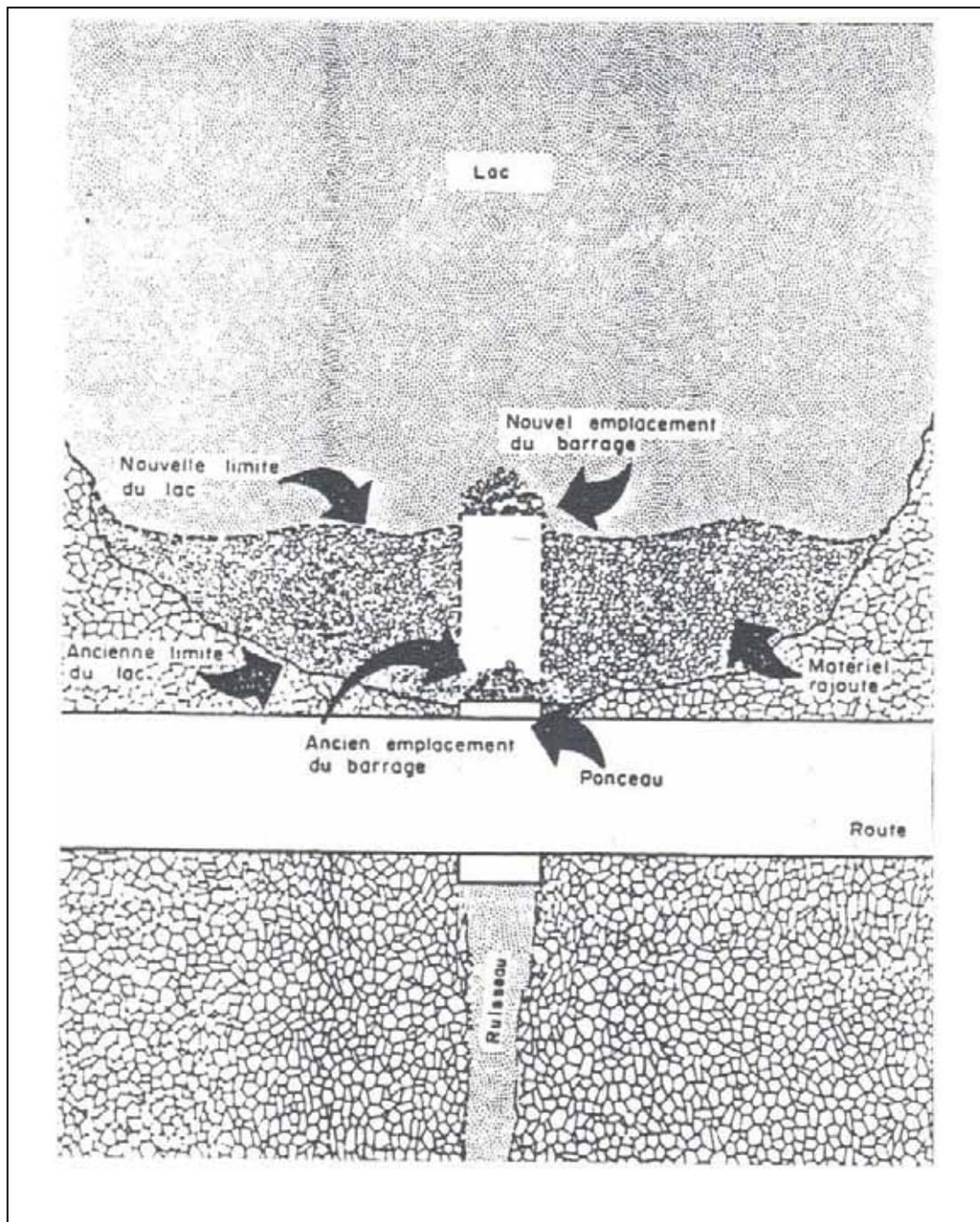
FICHE TECHNIQUE 6.3 : LE PRÉBARRAGE (suite)

Figure 6.3.2. Vue à la verticale d'un pré barrage.

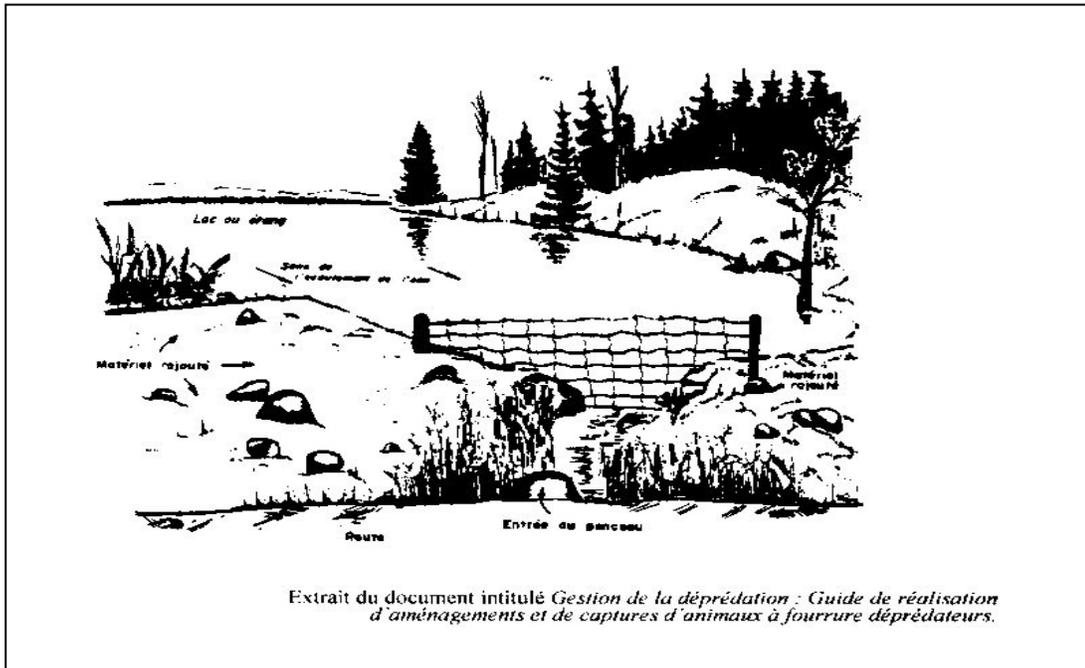
FICHE TECHNIQUE 6.3 : LE PRÉBARRAGE (suite)

Figure 6.3.3. Illustration montrant une amorce de barrage à l'aide d'une clôture grillagée.

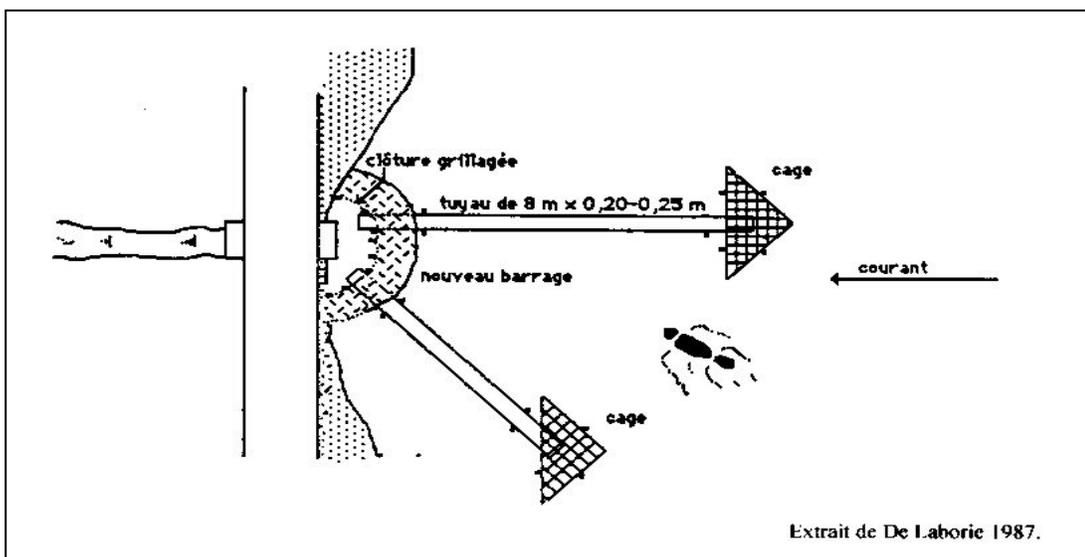


Figure 6.3.4. Illustration montrant une combinaison de prébarrage et de tuyaux avec cage grillagée.

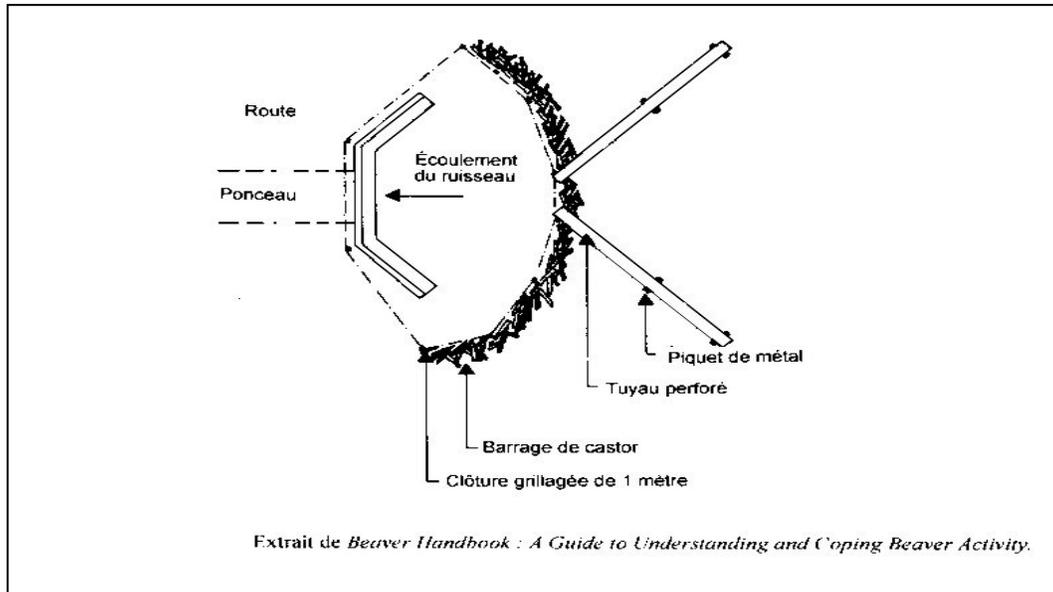
FICHE TECHNIQUE 6.3 : LE PRÉBARRAGE (suite)

Figure 6.3.5. Illustration montrant une combinaison de prébarrage et de tuyaux perforés.

FICHE TECHNIQUE 6.4 : SYSTÈME DE CONTRÔLE DU NIVEAU D'EAU CLEMSON

Description générale

Le nom de ce système, *The Clemson Beaver Pond Leveler*, a été donné en 1987 par le D^r Gene Wood de l'Université Clemson, située en Caroline du Sud. Ce dispositif a été éprouvé durant plusieurs années et sur plus de 50 sites. Pour l'ensemble de la durée d'expérimentation, aucun cas d'obstruction par les castors ne fut enregistré. Depuis, on l'emploie de façon courante dans plus de 40 États américains.

Le système Clemson est composé d'un tuyau en PVC de 20 cm de diamètre, installé au centre du ponceau, et est muni à son extrémité d'un système spécial de prise d'eau (figure 6.4.1). Cette prise d'eau, d'une longueur de 3 mètres, est composée d'un tuyau en PVC perforé, entouré d'un cylindre formé de grillage galvanisé. Ce dispositif fait en sorte que l'eau est drainée sur une large surface, ce qui réduit la probabilité que la fuite soit détectée par les castors. Le tuyau est prolongé de 6 mètres à la sortie du ponceau et un coude est installé à son extrémité afin de contrôler le niveau de l'étang. L'écoulement de l'eau par le coude est pratiquement indétectable par les castors, et ce, contrairement à divers autres dispositifs.

Le matériel nécessaire à la construction de ce dispositif est généralement disponible dans les quincailleries locales à un coût d'environ 400 \$. Deux personnes sont en mesure de construire ce dispositif en deux ou trois heures et de l'installer sur le terrain dans un délai de deux heures. Le système Clemson nécessite très peu d'entretien. Il peut être fonctionnel pendant plusieurs années avant d'être nettoyé des débris accumulés.

Plans et vidéo

Pour se procurer les plans, la brochure fournissant les instructions de même que la vidéo, on contacte soit le D^r Gene W. Wood, M^r Larry A. Woodward ou le D^r Greg Yarrow, dont les coordonnées sont les suivantes :

Department of Aquaculture, Fisheries and Wildlife
G08, Lehotsky Hall, Clemson University
Clemson, South Carolina 29634

Téléphone : (803) 656-3117

FICHE TECHNIQUE 6.4 : SYSTÈME DE CONTRÔLE DU NIVEAU D'EAU CLEMSON (suite)

AVANTAGES

- Nécessite très peu d'entretien.
- Utilisation versatile.
- Favorise le maintien d'un niveau d'eau assez constant.
- Lorsque plusieurs systèmes sont utilisés simultanément, il est possible de régulariser de gros débits.
- Peut être utilisé au barrage ou en combinaison avec un autre dispositif, dans le but de maintenir l'habitat du castor ou un aménagement faunique.

INCONVÉNIENTS

- Installation dispendieuse.
- Doit demeurer submergé pour donner un rendement optimal.
- Peut réduire le débit sur une portion du cours d'eau.
- Peut entraver le passage des poissons.

Aménagement au barrage de castor

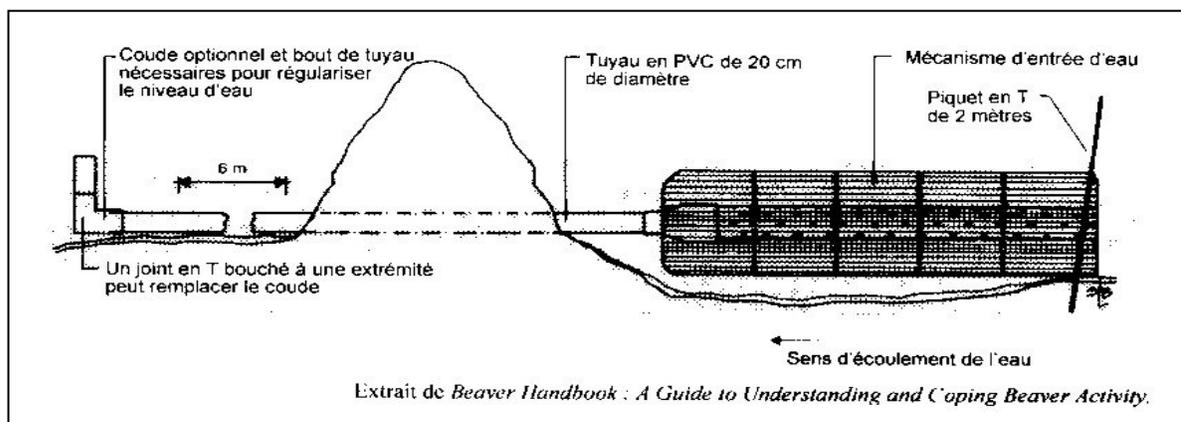


Figure 6.4.1. Utilisation du système de contrôle du niveau d'eau Clemson au barrage.

FICHE TECHNIQUE N° : 6.4

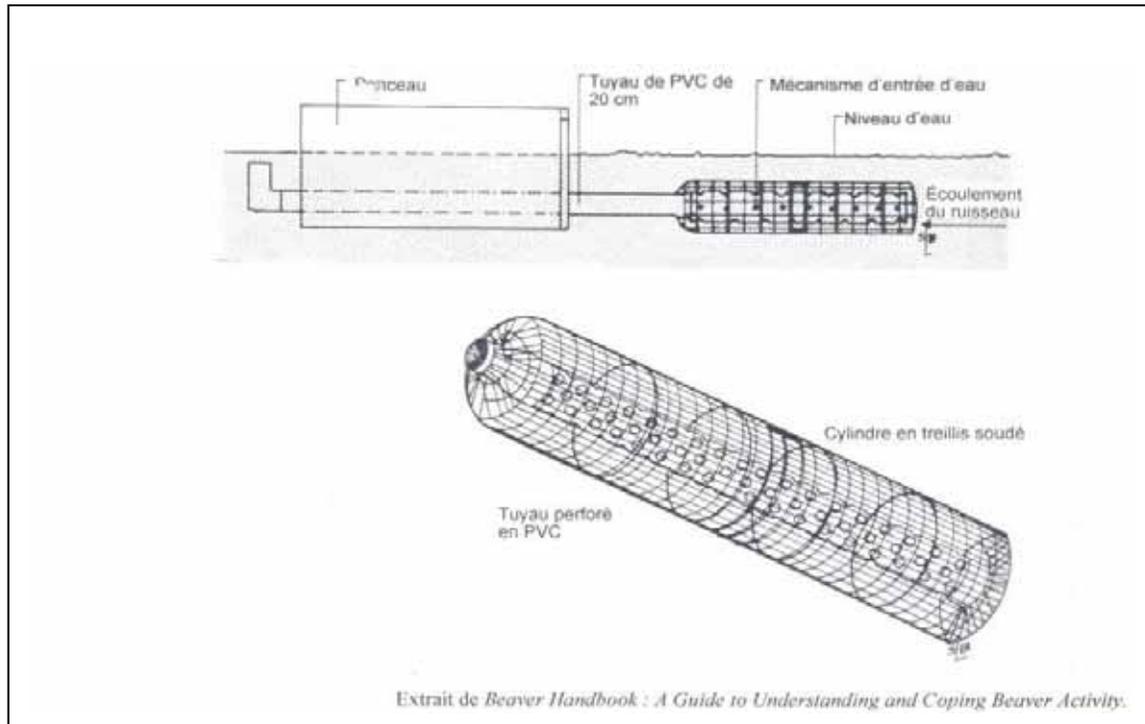
**SYSTÈME DE CONTRÔLE DU NIVEAU
D'EAU CLEMSON (suite)***Aménagement au ponceau*

Figure 6.4.2. Utilisation au ponceau du système de contrôle du niveau d'eau Clemson et agrandissement de la prise d'eau.

FICHE TECHNIQUE 6.5 : CÔNE DE DÉPRÉDATION DU CASTOR**Description générale**

Le cône de déprédation est un dispositif apparenté aux systèmes construits avec du grillage. Son utilisation est spécifique au ponceau et il se range parmi les dispositifs de prévention visant à empêcher l'édification de barrages de castor au ponceau. Quelques installations réalisées à ce jour auraient donné de bons résultats. Dans une étude réalisée par Faune-Experts, 75 % des ponceaux (15/20 cas) furent progressivement abandonnés par les castors après la pose du cône. On ne possède cependant aucune information technique sur le produit qui est disponible sur commande seulement auprès de Faune-Experts inc.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on communique avec le distributeur exclusif :

Faune-Experts inc.
186, rue Saint-Jean-Baptiste
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5859
Courriel : faune@cgocable.ca

AVANTAGES

- Conserve la capacité d'écoulement du ponceau.
- Peu vulnérable à l'action des glaces.
- Nécessite habituellement que deux nettoyages préventifs (printemps et automne).
- Installation facile et rapide.
- Le cône est muni d'une charnière facilitant le nettoyage.
- Conserve la libre circulation de la plupart des poissons, incluant l'omble de fontaine.

INCONVÉNIENTS

- Ne peut être combiné à un système de contrôle du niveau d'eau dans le but de maintenir un habitat du castor.
- Peut entraver le passage des poissons si le nettoyage n'est pas effectué lorsque requis.
- Le cône est en instance de brevet.
- L'efficacité du cône diminue lorsque le ponceau est hors normes.
- Dans certains cas, surtout dans un habitat favorable au castor, un nettoyage ponctuel d'entretien est nécessaire lorsque les castors sont très actifs.
- Le nettoyage par la levée du cône peut entraîner l'accumulation de débris et éventuellement le colmatage du ruisseau en aval du ponceau.

FICHE TECHNIQUE 6.5 : CÔNE DE DÉPRÉDATION DU CASTOR (suite)



Crédit photo : Faune-Experts inc.

Figure 6.5.1. Cône de déprédation du castor.

FICHE TECHNIQUE 6.6 : LES TUYAUX

(Extrait de BERNIER, S., GAUVREAU, M. et DULUDE, P. (1998). Le castor et l'omble de fontaine : Modalités de gestion interactive.)

LE TUYAU COUDÉ**Description générale**

Le tuyau coudé est constitué d'un tuyau droit de 5 à 10 mètres, d'un diamètre de 20 cm ou plus, avec un coude de 90° qui doit être dirigé vers le fond de l'étang. Le tuyau doit être fixé solidement pour éviter qu'il ne bouge vers le haut ou le bas. Pour ce faire, il est recommandé d'utiliser des piquets de métal en « T ». Il semble que dans le choix du type de tuyaux à utiliser, ceux en métal sont à privilégier à ceux en plastique (PVC) en raison de la résistance et du poids des premiers, ce qui assure une plus grande durabilité face aux éléments naturels. Il faut aussi noter que les tuyaux en métal galvanisé ondulé sont disponibles dans un plus grand choix de tailles. La prise d'eau cause parfois des remous, ce qui peut attirer le castor. Pour éviter que le castor obstrue cette dernière, on place un grillage circulaire, bien ancré au fond de l'étang (Banville, 1984). Ce système est simple, efficace et facile à réaliser. De plus, bien aménagé, il nécessite peu d'entretien. Son principal défaut, c'est qu'il ne convient qu'aux ruisseaux de très faible débit et qu'il peut devenir coûteux d'en installer plusieurs.

LE TUYAU EN « T »**Description générale**

Le tuyau en T est constitué de deux sections : la première, d'un tuyau droit de 5 à 10 mètres de longueur, et la deuxième, d'un tuyau de 2 mètres de long spécialement conçu pour être fixé à l'une des extrémités pour former un « T ». Le choix de tuyaux de diamètres différents permet de réaliser un système qui assure une bonne régulation de l'eau, mais jusqu'à une certaine limite (Banville, 1984). Les extrémités du « T » sont fermées et des perforations de 7 cm de diamètre sont pratiquées dans le haut et le bas sur toute la longueur du tuyau, afin de laisser l'eau passer facilement. Il est presque impossible pour le castor de boucher la prise d'eau. Cet ensemble est plus coûteux de réalisation, car il demande des opérations de soudure; mais c'est l'un des plus durables et des plus efficaces.

FICHE TECHNIQUE 6.6 : LES TUYAUX (suite)**AVANTAGES**

- Peu dispendieux.
- Préservent l'endiguement pour un certain temps et conservent le niveau d'eau à la hauteur désirée.
- Entretien limité.

INCONVÉNIENTS

- Nécessitent un niveau d'eau relativement élevé (≥ 1 m) et des plans d'eau de bonnes dimensions.
- Nécessitent une surveillance occasionnelle.
- Peuvent demander plusieurs installations lorsque le régime hydrique est élevé.
- Peuvent être vulnérables à l'action de la glace.

Aspects techniques

Les systèmes peuvent être construits en tuyau de PVC ou de métal de 15 ou de 25 cm de diamètre. L'utilisation d'un tuyau en métal est plus dispendieuse et difficile à installer, mais ce dernier a l'avantage d'être beaucoup plus résistant. La longueur du tuyau d'évacuation est en fonction des caractéristiques du site (nécessite généralement deux ou trois sections de 3 mètres). La prise d'eau doit être localisée à 3 ou 4 mètres en amont du barrage. Celle du tuyau en « T » est composée de deux sections de 2 mètres qui seront fermées aux extrémités et percées de deux rangées de trous de 7 cm (2 ¾ pouces) de diamètre. Pour le tuyau coudé, la prise d'eau est constituée d'un angle de 90°, tournée vers le fond, et d'un embout de 30 cm que l'on protégera avec une armature de grillage circulaire (grillage de 6 pouces). Dans chacun des cas, on installe solidement les prises d'eau et le tuyau d'évacuation à la hauteur où l'on veut maintenir le niveau. Il faudra donc ajouter le diamètre du tuyau à la profondeur de la brèche qui sera pratiquée dans le barrage et effectuer ce travail de façon progressive.

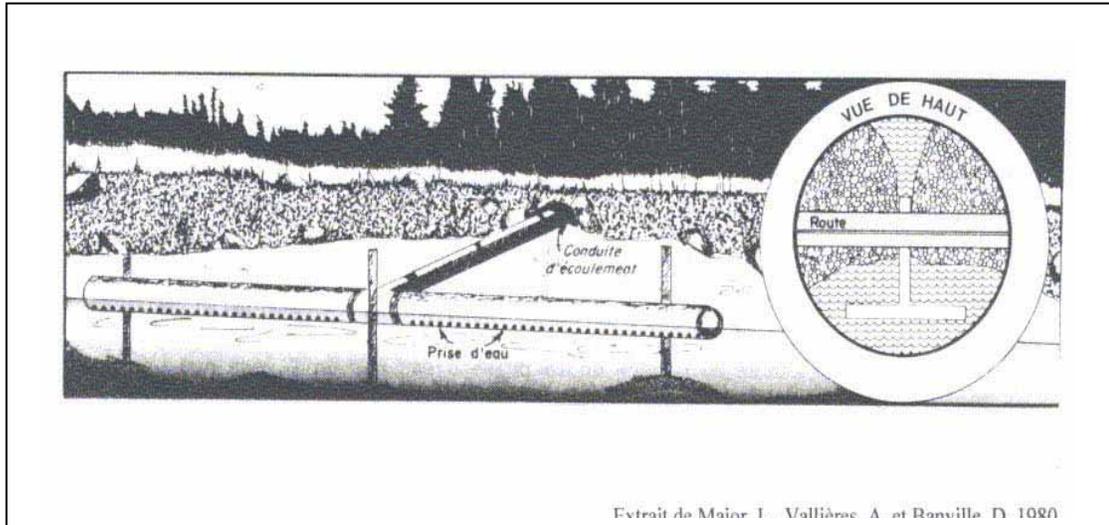
FICHE TECHNIQUE 6.6 : LES TUYAUX (suite)

Figure 6.6.1. Illustration montrant le fonctionnement du système en « T » ou ponceau. Dans ce cas-ci, le ponceau devra être protégé par un grillage (voir fiche technique 6.1).

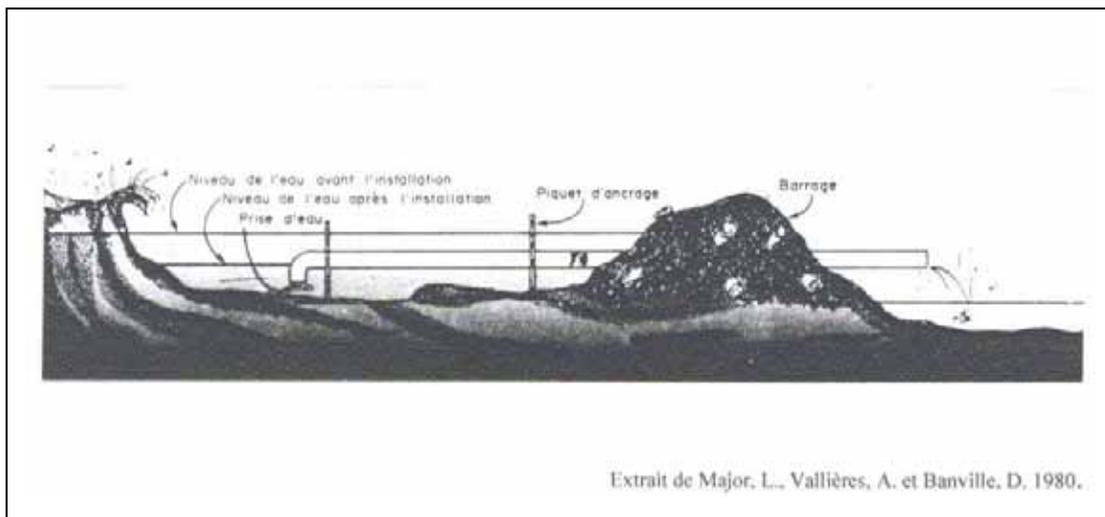


Figure 6.6.2. Illustration montrant le fonctionnement du tuyau coudé.

FICHE TECHNIQUE 6.7 : LE BICYLINDRE**Description générale**

La mise au point du bicylindre remonte au début des années 1970 alors qu'on cherchait à trouver des solutions aux problèmes que le castor causait aux voies ferrées du Canadien National en Abitibi (Maldague, M. 1977)¹. Après avoir effectué de nombreux essais avec plusieurs dispositifs de contrôle du niveau d'eau, deux critères de base se sont avérés essentiels afin de permettre le bon fonctionnement de ces dispositifs. Leur prise d'eau doit être passablement éloignée du barrage, afin de diminuer la possibilité de détection par les animaux, la turbulence ou l'effet de siphon créé. La prise d'eau doit fonctionner en créant un minimum de perturbations.

Deux composantes cylindriques forment la prise d'eau (figure 6.7.1). Pour le cylindre extérieur, on utilise un baril de 45 gallons et, à l'intérieur de celui-ci, un plus petit dont la capacité varie de 5 à 10 gallons. La paroi du premier cylindre (A) est perforée de multiples trous (≤ 2 cm (3/4 pouces)). On conserve dans la partie du haut et celle du bas, une zone sans perforation d'environ 6 pouces. Le couvercle sera muni d'un évent. Le second cylindre (B), fixé à l'intérieur du premier, n'est pas perforé, ne possède pas de couvercle et comprend à sa base un tuyau qui traverse le cylindre A et qui permettra le raccord au tuyau d'évacuation. La hauteur du niveau d'eau que l'on désire maintenir dans l'étang correspond à la partie supérieure de ce dernier cylindre. Selon le cas, la dimension du cylindre B sera ajustée en fonction du besoin. Le bicylindre sera installé à au moins 3 ou 4 mètres du barrage.

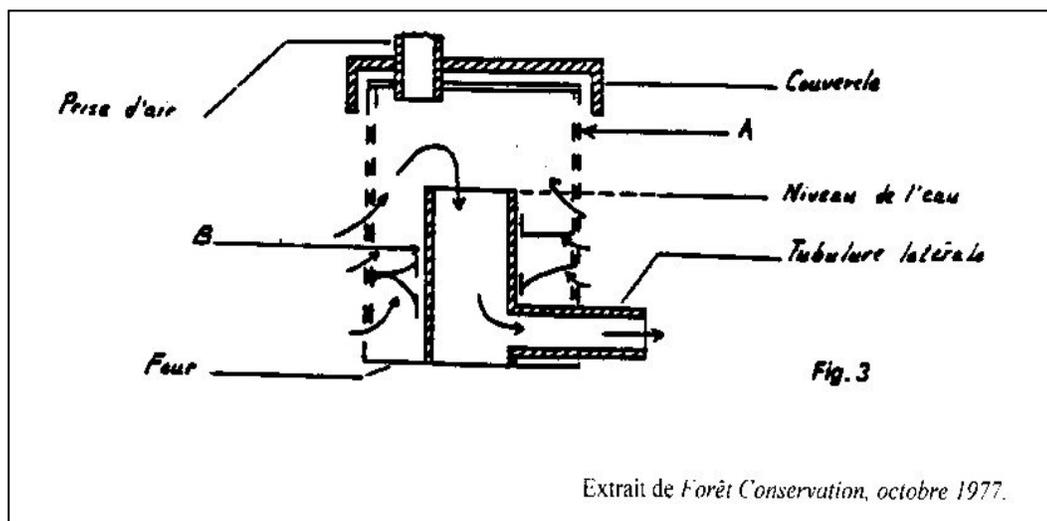


Figure 6.7.1. Illustration d'une coupe transversale d'un bicylindre.

Référence :

MALDAGUE, M. 1977.

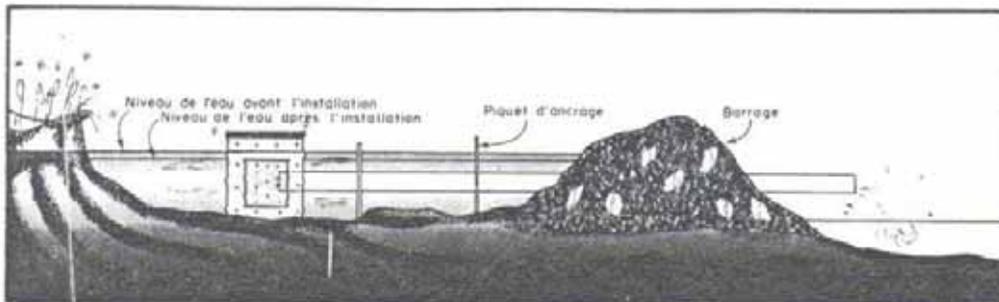
FICHE TECHNIQUE 6.7 : LE BICYLINDRE (suite)

AVANTAGES

- Système efficace.
- Préserve l'endiguement pour un certain temps et conserve le niveau d'eau à la hauteur désirée.
- Peut être utilisé en combinaison avec un autre dispositif.
- Entretien limité.

INCONVÉNIENTS

- Nécessite un niveau d'eau relativement élevé (≥ 1 m).
- Peut demander plusieurs installations lorsque le régime hydrique est élevé.
- Fabrication assez exigeante lors de l'installation.
- Peut être vulnérable à l'action de la glace.



Extrait de Maïor, L., Vallières, A. et Banville, D. 1980.

Figure 6.7.2. Illustration montrant le fonctionnement du bicylindre.

FICHE TECHNIQUE 6.8 : PASSE MIGRATOIRE TEMPORAIRE**Description générale**

(Extrait de BERNIER, S., GAUVREAU, M. et DULUDE, P. (1998). Le castor et l'omble de fontaine : Modalités de gestion interactive.)

Dans le cas où le barrage nuirait au passage de l'omble de fontaine, il est possible d'installer des passes migratoires temporaires. Il s'agit de petites passes à bassins successifs de 2 à 3 mètres de longueur pouvant être facilement transportées par une ou deux personnes. Elles sont fabriquées en bois, enlevées à l'automne et réutilisables.

Les passes migratoires temporaires seront installées tôt en saison, car l'omble de fontaine circule surtout à ce moment, quand le débit d'eau est relativement important et que la température de l'eau se situe aux environs de 15 à 20 °C. Le castor est alors peu enclin à colmater les fuites d'eau. Cependant, dès qu'arrive le mois de juillet et que le débit diminue, il s'acharne systématiquement à maintenir étanches ses barrages et il aura donc fortement tendance à colmater les passes migratoires. De façon générale, les ombles de fontaine cessent pratiquement de circuler lors du réchauffement de la température et de la baisse du débit, pour ne reprendre leurs déplacements qu'en vue de la reproduction.

Il peut donc être nécessaire de faciliter la circulation des ombles à l'automne pour permettre leurs déplacements en période de fraie, mais cette tentative risque d'exiger un entretien régulier des passes migratoires temporaires si elles ne sont pas munies d'un système de protection (figure 6.8.1).

Aspects techniques

De très nombreux modèles de passes migratoires ont été développés dans le passé, afin de répondre à diverses problématiques de gestion du patrimoine et des ressources aquatiques. Dans les cas qui nous intéressent, nous proposons un système de passe à échancrure latérale facile à réaliser et qui a donné de bons résultats. Les dimensions proposées pourront être modifiées en fonction des problématiques locales et des objectifs poursuivis. L'utilisation du terme « temporaire » pourra faire référence à des périodes variables changeant de quelques jours à quelques mois selon les situations. De plus amples renseignements sont fournis dans le document intitulé « *Habitat du poisson : Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagement* » préparé par la Fondation de la faune du Québec.

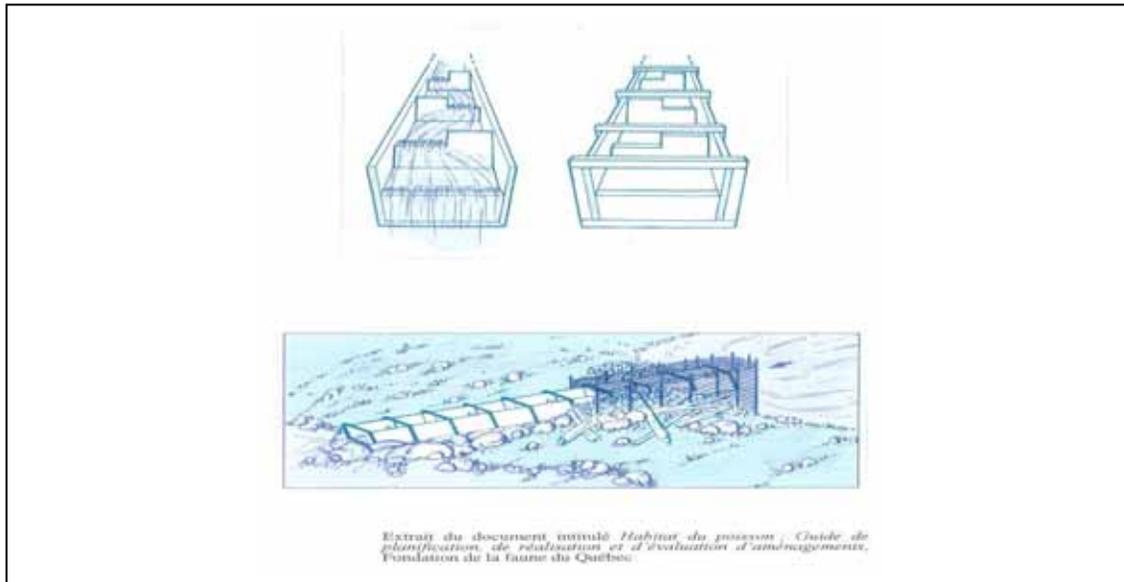
FICHE TECHNIQUE 6.8 : PASSE MIGRATOIRE TEMPORAIRE (suite)

Figure 6.8.1. Passe migratoire à un barrage de castor, installée de façon à empêcher l'obstruction par les castors.

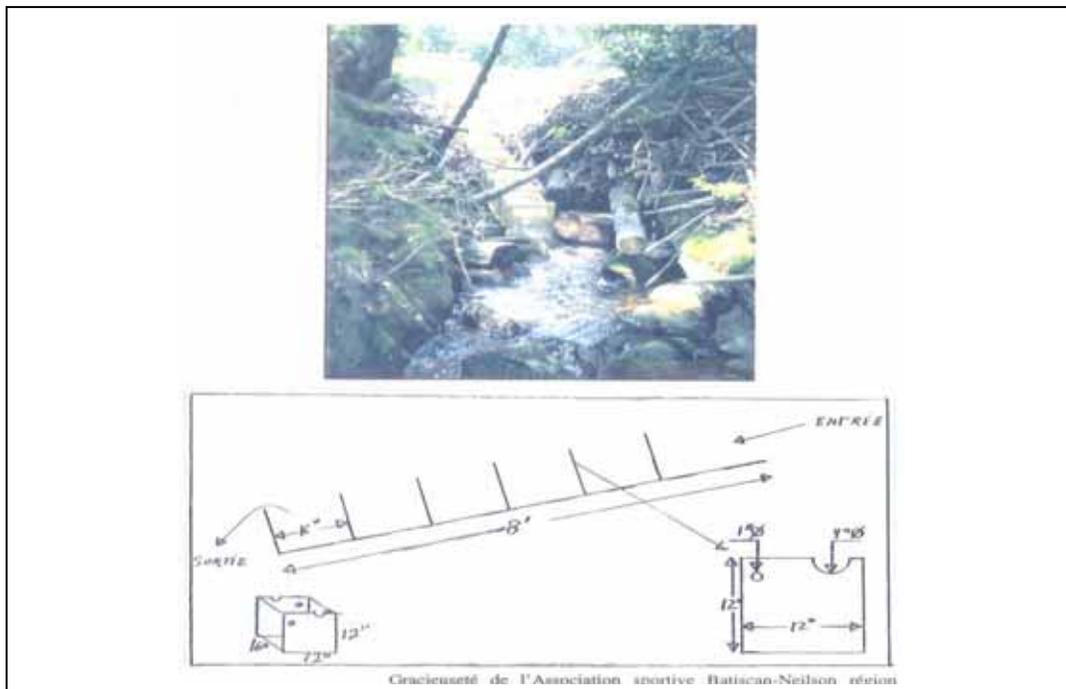


Figure 6.8.2. Schéma de la passe migratoire.

FICHE TECHNIQUE 6.9 : LE CUBE MORENCY**Description générale**

Ce dispositif est fabriqué d'un cube grillagé dans lequel on insère un tuyau pour le contrôle du niveau de l'eau. Un tuyau en acier de 5 à 10 mètres de long (généralement 6 mètres) est recommandé. Il est inséré dans une brèche effectuée dans le barrage et l'autre extrémité est placée au centre du cube fabriqué de treillis métallique (armature à béton) dont les mailles sont de 10 cm. Il ne faut pas que les mailles soient trop petites pour éviter le colmatage par les débris flottants ou en suspension et pas trop grandes pour faire obstruction aux petits castors. Le cube est assemblé à l'aide de broches de fixation et est ancré avec le tuyau à l'aide de piquets de métal ou des poids de fixation (bloc de béton, sac de roches). Ce système est très efficace s'il est entretenu au besoin (1 à 2 fois par année). Il est très important que le niveau de la prise d'eau soit inférieur à la sortie pour ne pas que les castors la détectent.

AVANTAGES

- Peu coûteux et construction facile
- Installation simple
- Très efficace
- Permet le maintien des castors et de l'étang
- Au besoin, on peut ajouter un tuyau si le débit est insuffisant.

INCONVÉNIENTS

- Dans certains cas, les castors pourraient colmater le dispositif.
- Entrave la circulation du poisson.

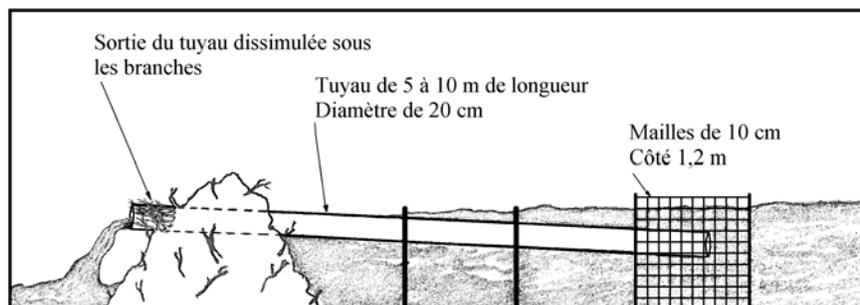
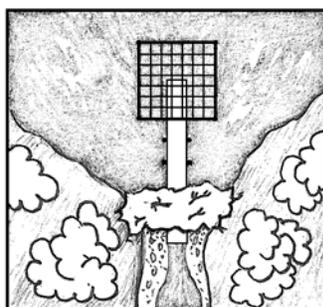


Figure 6.9.1. Cube Morency.

SECTION 7

FICHES TECHNIQUES

CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS

FICHE TECHNIQUE 7.1 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS

- Introduction

La capture et la relocalisation constituent une technique répressive qu'on utilise lorsqu'il n'est pas possible de tolérer, à court terme, la présence du castor à proximité d'infrastructures, ou encore lorsque la situation nécessite une intervention rapide et qu'il n'est pas possible d'attendre la saison de piégeage. Compte tenu que le site où l'on réalise ce type d'intervention est susceptible d'accueillir ultérieurement d'autres colonies, il est fortement recommandé d'associer l'opération à un moyen de prévention. La technique de capture et de relocalisation du castor est à privilégier, car l'élimination ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Une période / Une situation → Une stratégie d'intervention

Selon la période considérée et les dommages appréhendés, la capture et la relocalisation peuvent être nécessaires ou pas. Les grilles suivantes permettent à l'observateur de se faire une bonne idée de la stratégie à adopter, selon l'état et le niveau d'activité de la colonie.

1. Le problème survient au printemps et il y avait présence de castors l'automne précédent. Les animaux semblent cependant peu actifs :

- Les signes d'activité tels les sentiers d'abattage, les canaux pour le transport du bois, les monticules de boue et les infrastructures en général, sont beaucoup trop développés pour qu'il s'agisse du travail d'une nouvelle colonie.

☛ **Consulter la stratégie pour les colonies « avec jeunes », figure 7.1.1.**

2. Le problème survient au printemps, les castors sont très actifs et, contrairement au cas précédent, il n'y avait pas de colonie l'automne précédent :

- Les signes d'activité sont importants et on note qu'ils sont récents, c'est-à-dire que les digues sont en développement (accroissement de la dimension) et que le bois des souches des arbres abattus ainsi que les copeaux sont blancs. Les canaux pour le transport du bois sont fortement utilisés.

☛ **Consulter la stratégie pour les colonies « sans jeune », figure 7.1.2.**

3. Le problème est identifié entre la mi-août et la fin septembre et le niveau d'activité des animaux est fort ou en augmentation :

☛ **Consulter l'une ou l'autre des stratégies présentées aux figures 7.1.1 et 7.1.2.**

FIGURE 7.1.1. RELOCALISATION DES COLONIES DÉPRÉDATEURS CHEZ LES COLONIES « AVEC JEUNES »

(Extrait du document intitulé *Guide de la déprédation - Guide de réalisation d'aménagements et de captures d'animaux à fourrure déprédateurs*, et adapté pour le présent document).

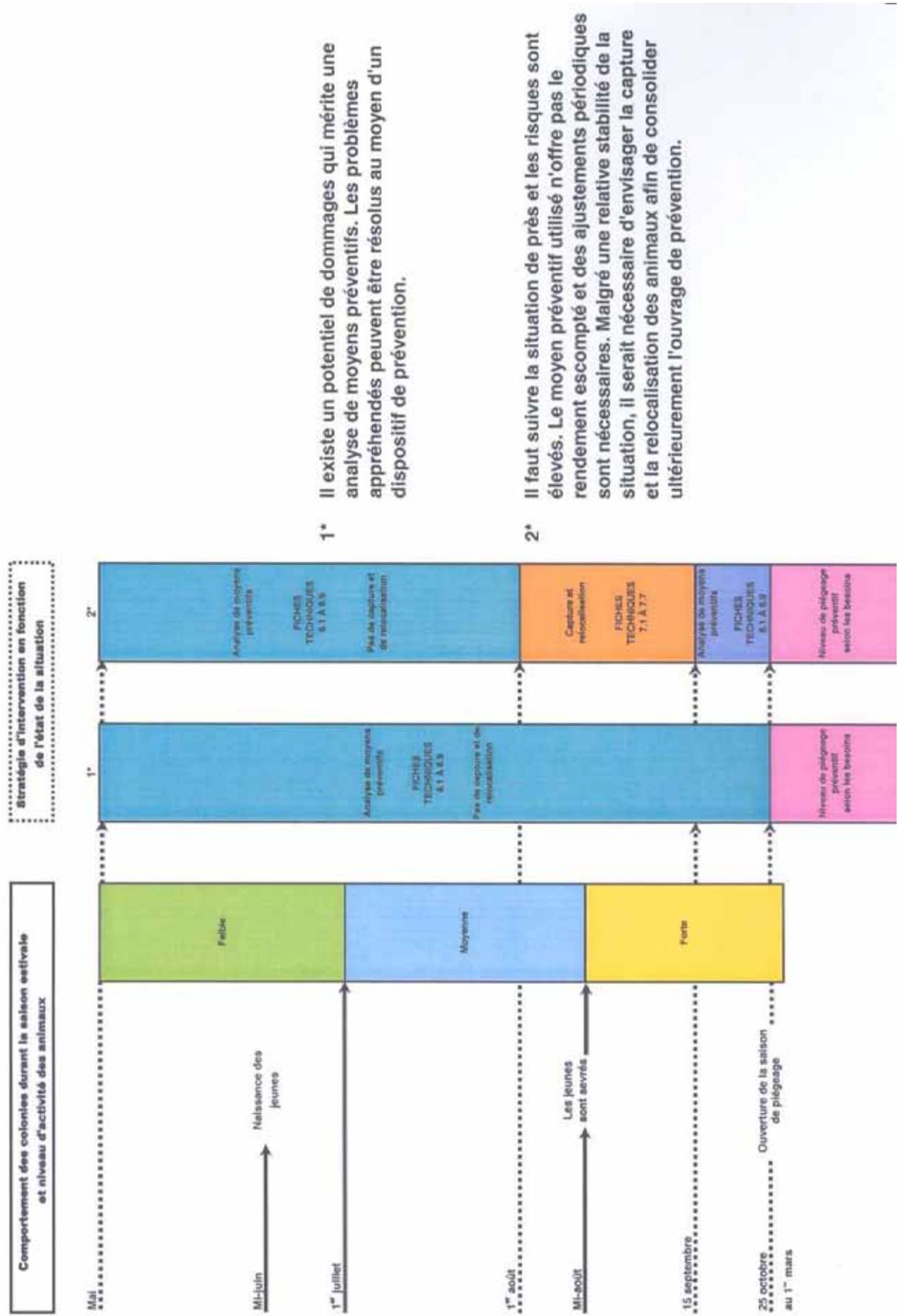
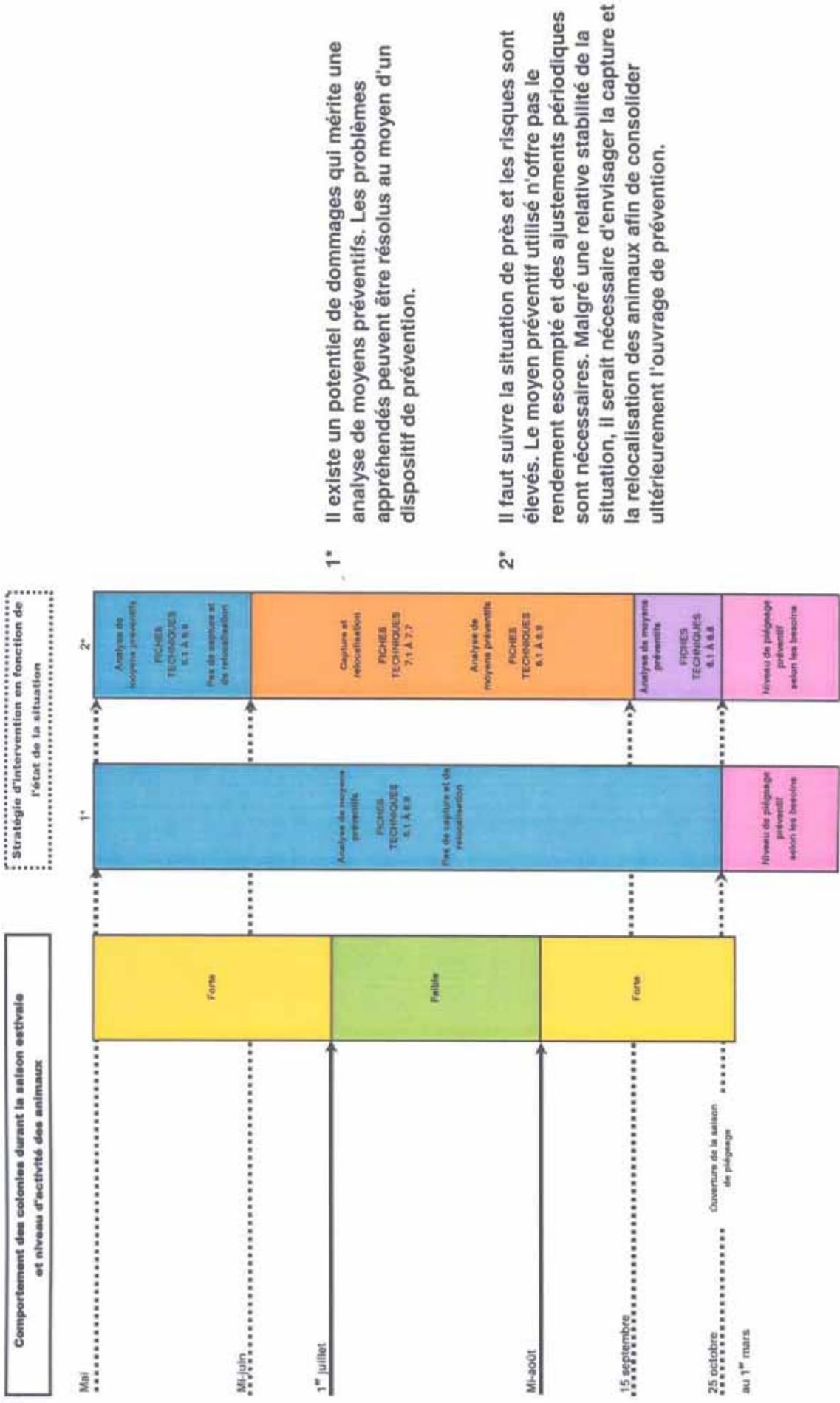


FIGURE 7.1.2. RELOCALISATION DES CASTORS DÉPRÉDATEURS CHEZ LES COLONIES « SANS JEUNE »

(Extrait du document intitulé *Guide de la déprédation - Guide de réalisation d'aménagements et de captures d'animaux à fourrure déprédateurs*, et adapté pour le présent document).



FICHE TECHNIQUE 7.2 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTOR **- Procédure générale**

(Extrait de Pelletier 1985)

- ☛ Sélectionner au préalable un site adéquat de relocalisation afin de ne pas déplacer le problème ailleurs (voir fiche technique 7.3). Valider le choix du site avec le titulaire du terrain de piégeage ou avec le Secteur Faune Québec.
- ☛ Installer une cage de rétention dont les dimensions sont de 60" x 39" x 30" (voir fiche technique 7.4). Le Secteur Faune Québec peut, sur demande, prêter ce type de cage.
- ☛ Pour la capture des castors, il est recommandé d'utiliser un piège de type Hancock (voir fiches techniques 7.5 et 7.6). Le Secteur Faune Québec peut, sur demande, prêter ce type de pièges.
- ☛ Les pièges doivent être localisés dans un endroit discret (à l'abri des regards) et de préférence là où les castors de la colonie sont actifs (canaux pour le transport du bois, sentiers pour l'abattage des arbres, monticules de boue au barrage, etc.).
- ☛ L'utilisation d'un leurre olfactif (tondreux de castor) augmente significativement le succès de capture et diminue, par le fait même, le temps d'opération et les frais inhérents. Le leurre est fixé sur la partie supérieure du piège (dos) demeurant hors de l'eau.
- ☛ Il est important de bien fixer la partie supérieure du piège (dos) à l'aide de deux piquets et de la dissimuler avec des herbes et de la boue. On réservera le tremble (avec les feuilles) pour l'appât et il sera disposé en petite quantité (1' de long et 2" de diamètre), au centre de la partie supérieure du piège, de façon à orienter les castors sur la plaque d'amorce située sur la partie inférieure du piège (panier).
- ☛ Le niveau d'eau de l'étang doit demeurer stable, et ce, tout au long de la période consacrée à la capture des castors de la colonie. On ne doit pas creuser de brèche visant à abaisser le niveau de l'eau avant d'entreprendre la capture des animaux

FICHE TECHNIQUE 7.3 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS **- Choix du site de relocalisation**

(Extrait du *Guide de réalisation d'aménagements et de captures d'animaux à fourrure déprédateurs*, Association des trappeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et adapté pour le présent document).

Certaines conditions doivent être remplies avant de procéder à la relocalisation des castors.

Il faut choisir :

- ☛ un site éloigné des habitations, des routes, des chemins de fer, etc.;
- ☛ de préférence, un lieu qui a déjà fait l'objet d'une occupation par des castors;
- ☛ un milieu propice à l'établissement des castors et qui comporte les caractéristiques suivantes :
 - Des plans d'eau, de préférence des lacs de faible superficie (< 20 ha) avec la présence de peuplements forestiers dont la proportion de feuillus est appréciable (au moins 25 %). On pourra utiliser certaines portions de rivières et de ruisseaux où le courant est lent.

On recommande :

- une colonie par 20 ha de plan d'eau;
- une colonie par 2 km de cours d'eau, en considérant la portion en aval et en amont.
- Les milieux qui sont très faiblement approvisionnés en eau sont à proscrire comme site de relocalisation (marais à eau stagnante).
- L'endroit ne doit pas être occupé par une autre colonie.

**FICHE TECHNIQUE 7.4 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS
- Captivité et déplacement des animaux**

(Extrait du *Guide de réalisation d'aménagements et de captures d'animaux à fourrure déprédateurs*, Association des trappeurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et adapté pour le présent document).

Lors de la garde en captivité ou du transport des animaux, des précautions s'imposent, à savoir :

- ☛ limiter la présence humaine ou celle d'un animal de compagnie en toute occasion;
- ☛ lors de la garde en captivité, on doit éviter de maintenir les animaux en plein soleil. La cage sera placée de façon à ce qu'une moitié soit à l'eau et l'autre sur la terre ferme. De plus, on s'assurera que les animaux auront de l'ombre (branches de résineux et autres) et de la nourriture (tremble, saule) en quantité suffisante.
- Au cours du transport, il est essentiel de rafraîchir les animaux avec de l'eau (**au moins une fois à toutes les heures**). L'utilisation d'un véhicule fermé (boîte) est préférable, mais dans le cas contraire, on pourra utiliser une bâche d'une coloration pâle.



FICHE TECHNIQUE 7.4 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS
- Captivité et déplacement des animaux (suite)



FICHE TECHNIQUE 7.5 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS - Ouverture du piège Hancock

1^{re} étape :

- ☛ Détacher le fil de fer qui retient le triangle à l'armature du piège.
- ☛ Prendre le support en triangle et le diriger vers le haut, le panier doit être dirigé vers soi comme sur la photographie ci-contre.



2^e étape :

- ☛ Placer les anneaux en chrome par-dessus les agrafes tournantes. Pour ce faire, appuyer le support en triangle sur la cuisse et déplacer l'anneau par-dessus l'agrafe tournante, comme sur la photographie ci-contre.
- ☛ Répéter de l'autre côté.



FICHE TECHNIQUE 7.5 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS - Ouverture du piège Hancock (suite)

3^e étape :

- ☛ Tourner le piège de l'autre côté, le panier dirigé vers le haut et le support en triangle sur le sol.
- ☛ Placer les deux pieds sur les deux côtés du support en triangle.
- ☛ S'accroupir et prendre le panier du piège des deux mains, en appuyant sur les serrures.



4^e étape :

- ☛ Attirer le panier vers soi, reculer un peu et l'abaisser jusqu'à ce qu'il soit à environ 6 pouces du support de triangle.
- ☛ Placer un genou à la place d'une main.
- ☛ Tourner la grande barre du déclencheur à droite, aussi loin que possible.



FICHE TECHNIQUE 7.5 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS - Ouverture du piège Hancock (suite)

5 étape :

- ☛ Empoigner la partie courte et ronde du déclencheur et l'introduire à travers la seconde maille du panier lorsqu'on rabaisse le panier sur le support.
- ☛ Appuyer les deux genoux sur la monture du panier.
- ☛ Pousser jusqu'à ce que le déclencheur soit dans l'encoche, à l'extrémité de la base du piège.
- ☛ Placer la grande barre au-dessus et dresser le plateau.



6° étape :

- ☛ Dresser la palette du déclencheur.
- ☛ Insérer le chien dans l'encoche Le petit anneau constitue le cran de sûreté.



FICHE TECHNIQUE 7.5 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS - Ouverture du piège Hancock (suite)

7^e étape :

- ☛ Fixer solidement l'arrière du piège (dans l'angle présenté sur la photographie), pour une bonne efficacité.
- ☛ Consulter la fiche technique 7.6 pour une description technique sur l'installation du piège.



FICHE TECHNIQUE 7.6 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS - Installation du piège Hancock

1. Avant de poser le piège, il faut faire très attention de ne pas l'installer après que le niveau de l'eau ait été abaissé par une brèche, ceci afin d'éviter que le castor pris au piège ne se noie lorsque ses congénères reconstruiront le barrage.
2. Poser le piège du côté amont¹ du barrage, la base face au plan d'eau ou près de la rive. Pelletier (1985) décrit ainsi les endroits les plus propices, soit :
 - les canaux construits pour le transport du bois;
 - les sentiers utilisés pour l'abattage des arbres;
 - les monticules de boue imprégnés de *castoreum*;
 - le barrage;
 - la partie aval² du barrage;
 - couloir menant de la cabane vers le barrage.

L'installation des pièges à proximité de la cabane sera plus profitable pour la capture des aînés.

3. Lorsque la profondeur de l'eau est assez importante, le dessous du piège n'est pas supporté. Un billot de bois est placé sous la cage pour soutenir le fond (*n'est pas nécessaire selon la brochure publicitaire*).
4. La base est recouverte de débris provenant du barrage (camouflage).
5. Un leurre de la grosseur d'un pois ainsi que de jeunes branches fraîches (peuplier faux-tremble) avec leurs feuilles repliées les unes sur les autres, de façon à former un appât de 1 pied (0,3 mètre) de long par 2 pouces (5 cm) de diamètre, sont placés au centre de la base.
6. Le piège est fixé au barrage à l'aide de deux piquets de bois enfoncés dans le barrage. La base est rattachée de cette façon au barrage afin d'éviter que le piège ne bascule dans l'eau et que l'animal se noie.

Tous les pièges sont posés près du barrage ou près d'une zone d'alimentation (sentier).

Références : _____

- 1 Amont : partie intérieure du barrage, vers l'étang.
- 2 Aval : partie extérieure du barrage, vers l'écoulement de l'eau.

**FICHE TECHNIQUE 7.7 : CAPTURE ET RELOCALISATION DES CASTORS
- Le démantèlement d'un barrage de castor**

(Extrait de BERNIER, S., GAUVREAU, M. et DULUDE, P. (1998). Le castor et l'omble de fontaine : Modalités de gestion interactive.)

Avant de démolir un barrage de castor, il faut tout d'abord s'assurer qu'il n'y a plus de castors sur le site, sinon la structure sera très rapidement reconstruite. **On doit aussi s'assurer que certaines espèces ou certains usagers ne sont pas significativement affectés par la baisse du niveau d'eau dans le milieu concerné. Il faut également obtenir l'autorisation du Secteur Faune Québec et s'assurer d'aviser le piégeur titulaire du terrain sur les territoires structurés.**

De plus, au moment de démanteler le barrage, il faut choisir une période de basses eaux et y aller progressivement et délicatement, de façon à ne pas causer de dégâts en aval et à ne pas libérer d'importantes quantités de sédiments fins accumulés dans l'étang, ce qui contribuerait à dégrader les habitats du poisson en aval, en particulier les frayères de salmonidés. On doit éviter les périodes de pluies importantes et les crues.

Dans le cas où une démolition d'un barrage de castor soit nécessaire, il faut consulter les figures 7.1.1 et 7.1.2.

SECTION 8

LISTE DES PIÉGEURS

ET DES AIDES-PIÉGEURS

SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS

SAISON DE PIÉGEAGE 2006-2007

LISTE DES PIÉGEURS ET DES AIDES-PIÉGEURS SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS – SAISON DE PIÉGEAGE 2006-2007

CODE TERRAIN	NOM DU TERRITOIRE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	VILLE OU MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL	TÉL. (résidence)	TÉL. (autre)	STATUT DU PIÉGEUR
01-01-0001	DUCHÉNIER	NANTEL	KARINE	475, CHEMIN DES PRÉS OUEST	RIMOUSKI	G5N 1X9	724-4241		PIÉGEUR
01-01-0001	DUCHÉNIER	MUNRO	PATRICK	475, CHEMIN DES PRÉS OUEST	RIMOUSKI	G5N 1X9	724-4241		AIDE-PIÉGEUR
01-01-0001	DUCHÉNIER	HALLÉ	JEAN-FRANÇOIS	136, STE-THÉRÈSE	RIMOUSKI	G5L 4C4			AIDE-PIÉGEUR
01-01-0002	DUCHÉNIER	BRIÈRE	STÉPHANE	267, DES CYPRÈS	RIMOUSKI	G5L 7A8	722-8711	727-3516	PIÉGEUR
01-01-0002	DUCHÉNIER	LAVOIE	DANIEL	12, DES CÉDRÈS	LE BIC	G0L 1B0	736-4011		AIDE-PIÉGEUR
01-01-0003	DUCHÉNIER	PROULX	DENIS	25, PROULX	RIMOUSKI	G5N 5H7	735-5447	735-1001	PIÉGEUR
01-01-0003	DUCHÉNIER	GUIMOND	SYLVAIN	1259, CHEMIN DUCHÉNIER	ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI	G0K 1S0			AIDE-PIÉGEUR
01-01-0004	DUCHÉNIER	DESJARDINS	LUC	22, CHEMIN LANGLOIS	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE	G5H 3K6	775-3699	798-8851	PIÉGEUR
01-01-0005	DUCHÉNIER	DESJARDINS	JACQUES	348, RANG 3 OUEST	STE-LUCE	G0K 1P1	739-4374	739-4044	PIÉGEUR
01-01-0005	DUCHÉNIER	ROSS	LISE	348, RANG 3 OUEST	STE-LUCE	G0K 1P1	739-4374		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0003	MATANE	THÉBERGE	JEAN-NOËL	154, JONCAS	MATANE	G4W 3M4	562-5698		PIÉGEUR
01-02-0004	MATANE	THIBAUT	CLAUDE	264, ROUTE CENTRALE	ST-ULRIC	G0J 3H0	737-9525		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0005	MATANE	BOUDREAU	MARCEL	184, ST-JACQUES NORD, C.P. 39	CAUSAPSCAL	G0J 1J0	756-3159	778-3404	PIÉGEUR
01-02-0005	MATANE	OUELLET	GILBERT	3902, DUCHARME	LA TUQUE	G9X 3A9	756-3503	756-3159	AIDE-PIÉGEUR
01-02-0006	MATANE	BOUDREAU	LAURENT	454, ROUTE 132, C.P. 67	LAC-AU-SAUMON	G0J 1M0	778-3404	778-3363	PIÉGEUR
01-02-0006	MATANE	TANGUAY	ANDRÉ	130, ST-ANTOINE, C.P. 2251	AMQUI	G0J 1B0	756-3591		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0007	MATANE	ÉMOND	JEAN MARC	6, DES SAULES, C.P. 272	STE-ANNE-DES-MONTS	G0E 2G0	786-5969	786-5255	PIÉGEUR
01-02-0008	MATANE	BRIE	ROGER	2745, ROUTE 132 EST	ST-ULRIC	G0J 3H0	737-4416		PIÉGEUR
01-02-0008	MATANE	TREMBLAY	JEAN	1516, EDMOND DES CHAMPS	CHAMBLY	J3L 5Z2			AIDE-PIÉGEUR
01-02-0008	MATANE	SIMARD	DENIS	59, ROUTE GRANDE-ÉCLUSE	ST-JEAN-DE-CHEBBOURG	G0J 2R0	733-4784		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0009	MATANE	GAUTHIER	BERNARD	198, ST-RÉDEMPTEUR	MATANE	G4W 1K2	562-1957	566-5569	PIÉGEUR
01-02-0009	MATANE	GAUTHIER	OLIVIER	184, ST-RÉDEMPTEUR	MATANE	G4W 1K2	562-4452		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0009	MATANE	CARON	GAËTAN	393, DU BOIS JOLI	MATANE	G4W 1S2	562-5992	562-0869	AIDE-PIÉGEUR
01-02-0010	MATANE	ST-GELAIS	ROBIN	403, BOUL. DION	MATANE	G4W 3M4	562-6701	562-2790	PIÉGEUR
01-02-0011	MATANE	BRISEBOIS	JEAN	3, 14 ^E RUE OUEST, C.P. 3035	STE-ANNE-DES-MONTS	G0E 2G0	763-5724		PIÉGEUR
01-02-0012	MATANE	BÉRUBÉ	REMI	10, RANG 10	ST-NOËL	G0J 3A0	776-2963		PIÉGEUR
01-02-0012	MATANE	BÉRUBÉ	PHILIPPE	10, RANG 10	ST-NOËL	G0J 3A0	776-2963		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0013	MATANE	LECLERC	BRUNO	28, STE-URSULE	AMQUI	G5J 2Y2	629-8165	629-4100	PIÉGEUR
01-02-0024	MATANE	GAGNON	LUC	800, DE LA GRÈVE, C.P. 86	MATANE	G0J 1J0	566-2754		PIÉGEUR
01-02-0024	MATANE	VIENS	NADIA	264, ROUTE CENTRALE	ST-ULRIC	G0J 3H0			AIDE-PIÉGEUR
01-02-0025	MATANE	GAGNON	JEAN-CLAUDE	120-A, ST-JACQUES NORD	CAUSAPSCAL	G0J 1J0	756-5181	629-7416	PIÉGEUR
01-02-0025	MATANE	MORIN	MYRIAM	159, ROUTE HARRISSON	MATANE	G4W 3M8	562-8111		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0025	MATANE	GAGNÉ	KENNETH	159, ROUTE HARRISSON	MATANE	G4W 3M8	562-8111		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0025	MATANE	TREMBLAY	JACQUES	582, DE LA GRÈVE, C.P. 123	MATANE	G0J 1Y0	562-1546		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0026	MATANE	ISABELLE	PAUL-AIMÉ	10, SOUS LE CAP	CAP-CHAT	G0J 1E0	786-5742		PIÉGEUR

LISTE DES PIÉGEURS ET DES AIDES-PIÉGEURS SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS – SAISON DE PIÉGEAGE 2006-2007

CODE TERRAIN	NOM DU TERRITOIRE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	VILLE OU MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL	TÉL. (résidence)	TÉL. (autre)	STATUT DU PIÉGEUR
01-02-0026	MATANE	LÉTOURNEAU	LOUIS-ALBERT	4, DE L'ARC, C.P. 854	CAP-CHAT	G0J 1E0	786-5941		AIDE-PIÉGEUR
01-02-0027	MATANE	LÉTOURNEAU	JEANNOT	315, ST-MARC	MATANE	G4W 2K8	562-2705	562-4319	PIÉGEUR
01-02-0027	MATANE	ROY	GÉRARD	299, DU BOSQUET	MATANE	G4W 1L6			AIDE-PIÉGEUR
01-02-0029	MATANE	BOUCHARD	RICHARD	1614, GRAND DÉTOUR	MATANE	G4W 3M7	562-3092	560-0528	PIÉGEUR
01-02-0029	MATANE	BOUCHARD	MARCEL	294, BOULAY	MATANE	G4W 2M2	562-3939		AIDE-PIÉGEUR
01-03-0024	RIMOUSKI	FORTIN	HÉLÈNE	160, MGR PLESSIS	RIMOUSKI	G5L 5E1	722-4384		PIÉGEUR
01-03-0025	RIMOUSKI	PELLETIER	ALAIN	938, ROUTE DES PIONNIERS	RIMOUSKI	G5M 1M6	735-2262	727-3511	PIÉGEUR
01-03-0026	RIMOUSKI	GOSSELIN	GAËTAN	82, LA GRANDE COULÉE, C.P. 75	LEJEUNE	G0L 1S0	855-2805		PIÉGEUR
01-03-0026	RIMOUSKI	LAVOIE	CLÉMENT	938, ROUTE DES PIONNIERS	RIMOUSKI	G5N 5R3	735-2262	724-1125	AIDE-PIÉGEUR
01-03-0027	RIMOUSKI	OUELLET	VIANNEY	182, DE PROVENCE	RIMOUSKI	G5N1M6	724-9132	750-6666	PIÉGEUR
01-03-0027	RIMOUSKI	OUELLET	VANY	305, ST-JOSEPH OUEST	RIMOUSKI	G5L 4P2	724-9132		AIDE-PIÉGEUR
01-03-0027	RIMOUSKI	BINET	LINDA	352, ROUTE DES PIONNIERS	RIMOUSKI	G5N 5N2	735-5146		AIDE-PIÉGEUR
01-03-0028	RIMOUSKI	BOSSÉ	GASTON	160, MGR-PLESSIS	RIMOUSKI	G5L 5E1	722-4384	723-3311	PIÉGEUR
01-03-0029	RIMOUSKI	MORNEAU	CLÉMENT	319, PARENT SUD	RIMOUSKI	G5L 6P4	724-4751		PIÉGEUR
01-03-0029	RIMOUSKI	MORNEAU	VINCENT	176, DES BOULEAUX	RIMOUSKI	G5L 2E5	722-6685	724-1125	AIDE-PIÉGEUR
01-03-0030	RIMOUSKI	DUBÉ	MICHELLE	244, FRONTENAC	RIMOUSKI	G5L 6T3	721-4664	727-3511	PIÉGEUR
01-03-0030	RIMOUSKI	LÉVESQUE	JEAN-PIERRE	143, GRAND-MACPÈS OUEST, B.P. 102	RIMOUSKI	G5N 5J9			AIDE-PIÉGEUR
01-03-0031	RIMOUSKI	ALLARD	CLAUDE	185, FRONTENAC	RIMOUSKI	G5N 5T1	735-6412	724-1125	PIÉGEUR
01-03-0032	RIMOUSKI	CARON	JEAN-PIERRE	90, RANG 5 ET 6	ST-MICHEL-DU-SQUATEC	G0L 4H0	855-2361	855-2192	PIÉGEUR
01-03-0032	RIMOUSKI	DIONNE	PAUL	193, ST-LAURENT OUEST	RIMOUSKI	G5L 4P5	724-0808	750-3476	AIDE-PIÉGEUR
01-03-0033	RIMOUSKI	POULLY	SERGE	C.P. 88	RIMOUSKI	G5L 7B7	722-9635	723-3038	PIÉGEUR
01-03-0033	RIMOUSKI	LEBLOND	JEAN-LUC	1120, ST-GERMAIN OUEST, C.P. 88	RIMOUSKI	G5L 7B7	725-9888	723-7903	AIDE-PIÉGEUR
01-03-0034	RIMOUSKI	RIOU	ROBERT	1324, DE LA VIGERIE	STE-FOY	G1W 3X3	658-8388	646-1344	PIÉGEUR
01-03-0043	RIMOUSKI	RIOU	RENÉE	42, DE LA GRÈVE	NOTRE-DAME-DES-NEIGES	G0L 2E0	851-1354	851-3301	PIÉGEUR
01-03-0043	RIMOUSKI	BOUCHER	ULYSSE	304, JEAN-TALON	RIMOUSKI	G5M 1P5	721-5074		AIDE-PIÉGEUR
01-03-0044	RIMOUSKI	GAGNON	SIMON	256, BOUL. DU SOMMET EST	RIMOUSKI	G5L 7B5	725-4883	727-3710	PIÉGEUR
01-03-0044	RIMOUSKI	TRAHAN	JEAN-PAUL	430, RANG 1 ET 2 OUEST	LAC SAUVAGE	G0L 4G0	855-2028		AIDE-PIÉGEUR
01-04-0043	BAS ST-LAURENT	LAVOIE	JEAN YVES	180, CHAMPLAIN	MONT JOLI	G5H 3M4	775-5996	775-7261	PIÉGEUR
01-04-0044	BAS ST-LAURENT	DESROSIERS	RICHARD	1534, BOUL. GABOURY	MONT-JOLI	G5H 3H7	775-3470	775-7266	PIÉGEUR
01-04-0045	BAS ST-LAURENT	MARQUIS	CHRISTIAN	158, RANG 4 OUEST	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE	G5H 3K6	775-1965	732-5020	PIÉGEUR
01-04-0045	BAS ST-LAURENT	PAULIN	JEAN-GUY	597, CHEMIN DU SANATORIUM	MONT-JOLI	G5H 1V6	775-2556	775-7261	AIDE-PIÉGEUR
01-04-0045	BAS ST-LAURENT	CANUEL	NANCY	158, RANG 4 OUEST	ST-JOSEPH-DE-LEPAGE	G5H 3K6	775-1965	732-5020	AIDE-PIÉGEUR
01-04-0046	BAS ST-LAURENT	PARIS	MICHEL	432, RANG 4 ET 5 MASSE	STE-JEANNE-D'ARC	G0J 2T0	776-2926		PIÉGEUR
01-04-0046	BAS ST-LAURENT	PARIS	LOUIS-MARIE	21, HÔTEL DE VILLE	MONT-JOLI	G5H 1W6	775-4603		AIDE-PIÉGEUR

LISTE DES PIÉGEURS ET DES AIDES-PIÉGEURS SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS – SAISON DE PIÉGEAGE 2006-2007

CODE TERRAIN	NOM DU TERRITOIRE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	VILLE OU MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL	TÉL. (résidence)	TÉL. (autre)	STATUT DU PIÉGEUR
01-04-0047	BAS ST-LAURENT	LÉVESQUE	BERNARD	783, ANSE ST-JEAN	AMQUI	G5J 3S3	629-5126	756-6115	PIÉGEUR
01-04-0047	BAS ST-LAURENT	LÉVESQUE	MARCEL-MARIE	630, ROUTE 132 OUEST	AMQUI	G0J 1B0	629-4025		AIDE-PIÉGEUR
01-04-0048	BAS ST-LAURENT	PICARD	LOUIS-ANGE	1069, LUCIE	MONT-JOLI	G5H 3M9	775-3859		PIÉGEUR
01-04-0048	BAS ST-LAURENT	OUELLET	MICHEL	694, DES COMMANDANTS	RIMOUSKI-EST	G8H 2N3	723-9840	723-8725	AIDE-PIÉGEUR
01-04-0049	BAS ST-LAURENT	GAUTHIER	RÉGIS	1245, MAISONNEUVE	MONT-JOLI	G5H 3V2	775-4724		PIÉGEUR
01-04-0049	BAS ST-LAURENT	OUELLET	MARYSE	26, BELLEVUE	STE-FLAVIE	G0J 2L0	775-5400		AIDE-PIÉGEUR
01-04-0049	BAS ST-LAURENT	GAUTHIER	GAËTAN	26, BELLEVUE	STE-FLAVIE	G0J 2L0	775-4293	772-7261	AIDE-PIÉGEUR
01-04-0049	BAS ST-LAURENT	DECHAMPLAIN	PIERRE	1063, DE LA RIVE	SEPT-ÎLES	G4R 4K2	927-3995		AIDE-PIÉGEUR
01-04-0050	BAS ST-LAURENT	BOUCHARD	JOËL	42, DECHAMPLAIN, C.P. 458	STE-LUCE	G0K 1P0	739-3284	725-8695	PIÉGEUR
01-04-0050	BAS ST-LAURENT	DUPÉRÉ	PIERRETTE	42, DECHAMPLAIN C.P. 458	STE-LUCE	G0K 1P0	739-3284		AIDE-PIÉGEUR
01-04-0051	BAS ST-LAURENT	POULIN	MARIO	580, DES JONQUILLES	RIMOUSKI	G5M 1G2	723-5548	727-3516	PIÉGEUR
01-04-0052	BAS ST-LAURENT	JEAN	PAUL-ÉMILE	120, DUCHESNE, C.P. 264	ST-ANACLET-DE-LESSARD	G0K 1H0	724-7203	723-2216	PIÉGEUR
01-04-0053	BAS ST-LAURENT	PROULX	G-MAGELLA	527, TASCHEREAU	RIMOUSKI	G5L 7M1	722-7768	727-3674	PIÉGEUR
01-04-0054	BAS ST-LAURENT	ÉMOND	GUY	1820, DESROSISERS	MONT-JOLI	G5H 3R9	775-3562	775-2271	PIÉGEUR
01-04-0054	BAS ST-LAURENT	ÉMOND	LÉONARD	1463, DES ÉRABLES	MONT-JOLI	G5H 3K4	775-7440		AIDE-PIÉGEUR
01-04-0055	BAS ST-LAURENT	ISABEL	JEAN	31, 14E RUE OUEST	RIMOUSKI	G5L 5E6	723-9819		PIÉGEUR
01-04-0055	BAS ST-LAURENT	ISABEL	CLAUDE	187, DU FLEUVE OUEST	STE-LUCE	G0K 1P0	739-3576	763-3276	
01-04-0056	BAS ST-LAURENT	RIOU	PAUL	3, DE LA RIVIÈRE-NOIRE	ST-MARCELLIN	G0K 1R0	798-4125	727-3516	PIÉGEUR
01-04-0057	BAS ST-LAURENT	MASSE	JACQUES	55, DE TOURAINE	RIMOUSKI	G5L 5N5			PIÉGEUR
01-04-0057	BAS ST-LAURENT	ST-LAURENT	PHILIPPE	33-A, FRONTENAC	RIMOUSKI	G5N 5S8	735-5643		AIDE-PIÉGEUR
01-04-0057	BAS ST-LAURENT	ST-LAURENT	ÉRIC	24, 3E AVENUE	RIMOUSKI	G5L 2N6	724-4055	724-6618	AIDE-PIÉGEUR
01-04-0058	BAS ST-LAURENT	GAGNÉ	YVON	28, DU GRAND-MACPÈS	RIMOUSKI	G5N 5J8	735-2536		PIÉGEUR
01-04-0059	BAS ST-LAURENT	BOURDAGES	ROGER	44, VIGNO	RIMOUSKI	G5L 7B5	723-0584	724-4932	PIÉGEUR
01-04-0071	BAS ST-LAURENT	FIOLA	MARTIN	1042, ROUTE DES PIONNIERS	RIMOUSKI	G5N 5R4	735-2463	722-3710	PIÉGEUR
01-04-0072	BAS ST-LAURENT	MARTIN	GERVAIS	708, ROUTE TACHÉ	ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI	G0K 1S0	735-2401		PIÉGEUR
01-05-0071	CHAPPAIS	FORTIER	DENIS	175, MONTÉE RIVIÈRE SUD	MONTMAGNY	G5V 3R9	248-6127	249-2762	PIÉGEUR
01-05-0072	CHAPPAIS	DESROSISERS	DANY	510 PRINCIPALE	STE-PERPÉTUE	G0R 3Z0	359-3331	359-2500	PIÉGEUR
01-05-0073	CHAPPAIS	GAGNON	NORBERT	21, ROUTE DRAPEAU	ST-ONÉXIME-DIXWORK	G0R 3W0	856-6563		PIÉGEUR
01-05-0074	CHAPPAIS	LAPRISE	MICHEL	291, PRINCIPALE	STE-EUPHÉMIE	G0R 2Z0	469-3483	844-5000	AIDE-PIÉGEUR
01-05-0075	CHAPPAIS	PELLETIER	KARL	120, 3E RANG EST	LA POCATIÈRE	G0R 1Z0	856-5617	687-2525	PIÉGEUR
01-05-0075	CHAPPAIS	LALLI	SYLVAIN	156, CHEMIN DU VILLAGE	ST-ONÉXIME-DIXWORK	G0R 3W0	856-6167	856-4190	AIDE-PIÉGEUR
01-05-0081	CHAPPAIS	LIZOTTE	NORMAND	17, CHEMIN DES NEIGES, C.P. 1188	LAC-BEAUPORT	G0A 2C0	849-2752		PIÉGEUR
01-05-0082	CHAPPAIS	LAPRISE	LAURÉAT	325, PRINCIPALE OUEST	STE-EUPHÉMIE-SUR-RIV.-DU-SUD	G0R 2Z0	469-3102		PIÉGEUR
01-05-0082	CHAPPAIS	LAPRISE	DENIS	325, PRINCIPALE OUEST	STE-EUPHÉMIE-SUR-RIV.-DU-SUD	G0R 2Z0	469-3102		AIDE-PIÉGEUR

LISTE DES PIÉGEURS ET DES AIDES-PIÉGEURS SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS – SAISON DE PIÉGEAGE 2006-2007

CODE TERRAIN	NOM DU TERRITOIRE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	VILLE OU MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL	TÉL. (résidence)	TÉL. (autre)	STATUT DU PIÉGEUR
01-06-0081	OWEN	LEVASSEUR	CLARENCE	67, ROUTE DU MOULIN	ST-JUSTE-DU-LAC	G0L 1V0	889-2884		PIÉGEUR
01-06-0081	OWEN	LEVASSEUR	YVES	33, ROUTE 295	LOTS RENVERSÉS	G0L 1V0	899-0086		AIDE-PIÉGEUR
01-06-0082	OWEN	RAYMOND	GHISLAIN	296, 3E RUE	DÉGELIS	G5T 1W4	853-3034		PIÉGEUR
01-06-0083	OWEN	MICHAUD	JEAN-RÉMI	435, PRINCIPALE	ST-EUSÈBE	G0L 2Y0	899-6080	867-3305	PIÉGEUR
01-06-0083	OWEN	MICHAUD	NELSON	239, PRINCIPALE	SAINT ANTONIN	G0L 2J0	867-2845	899-6080	AIDE-PIÉGEUR
01-06-0084	OWEN	MICHAUD	LÉANDRE	171, COMMERCIALE, C.P. 3248	CABANO	G0L 1E0	854-3375	854-3929	PIÉGEUR
01-06-0084	OWEN	MICHAUD	CLERMONT	15500, BOUL. VALCARTIER	LORETTEVILLE	G2B1E7	842-9639	663-5321	AIDE-PIÉGEUR
01-06-0084	OWEN	MORIN	FABIEN	152, RANG 3 ET 4	LEJEUNE	G0L 1S0	855-2812		AIDE-PIÉGEUR
01-06-0085	OWEN	GIROUX	NORMAND	266, RANG DU LAC	LEJEUNE	G0L 1S0	855-5225	563-6926	PIÉGEUR
01-06-0085	OWEN	CHOUINARD	JEAN-CLAUDE	14, THIBAUT, C.P. 8	BIENCOURT	G0K 1T0	499-2296		AIDE-PIÉGEUR
01-06-0085	OWEN	CHOUINARD	JÉRÔME	14, THIBAUT, C.P. 11	BIENCOURT	G0K 1T0	499-2296		AIDE-PIÉGEUR
01-06-0086	OWEN	DESCHÈNES	BERTHIER	230, ROUTE NEIGETTE	ST-ANACLET-DE-LESSARD	G0K 1H0	723-0566	723-7749	PIÉGEUR
01-06-0087	OWEN	LACHANCE	GILLES	582, DES PIONNIERS	AUCLAIR	G0L 1A0	899-2910	899-2489	PIÉGEUR
01-06-0087	OWEN	MATHIEU	ROBERT	386, ROUTE 295	AUCLAIR	G0L 1A0	899-2773		AIDE-PIÉGEUR
01-06-0089	OWEN	CYR	JACQUES	114, AVENUE MARTIN	DÉGELIS	G5T 1J3	853-2690		PIÉGEUR
01-06-0089	OWEN	MORIN	JEAN-PIERRE	74, DE LA GRANDE COULÉE	LEJEUNE	G0L 1S0	855-2966	855-2568	AIDE-PIÉGEUR
01-06-0091	OWEN	BOURGOIN	ROGER	159, ST-JOSEPH, C.P. 205	ST-MICHEL-DU-SQUATEC	G0L 4H0	855-2606		PIÉGEUR
01-06-0140	OWEN	DUBÉ	BERNARD	415, PRINCIPALE	CACOUNA	G0L 1G0	831-1026	872-0600	PIÉGEUR
01-06-0140	OWEN	ST-PIERRE	GABRIEL	162, DE L'ÉGLISE, C.P. 113	LEJEUNE	G0L 1S0	855-2399	855-5277	AIDE-PIÉGEUR
01-06-0141	OWEN	MORIN	YVAN	155, RANG 4	LEJEUNE	G0L 1S0	899-0782	855-2568	PIÉGEUR
01-07-0097	CASUALT	LAUZIER	LILIANE	2, ROUTE VAL-D'IRÈNE	VAL-BRILLANT	G0J 3L0	742-1368		PIÉGEUR
01-07-0097	CASUALT	RAMSAY	DANIEL	2, ROUTE VAL-D'IRÈNE	VAL-BRILLANT	G0J 3L0	742-1368		AIDE-PIÉGEUR
01-07-0098	CASUALT	CARRIER	LOUIS-PAUL	465, ST-JACQUES NORD	CAUSAPSCAL	G0J 1J0	756-6180		PIÉGEUR
01-07-0098	CASUALT	BÉRUBÉ	GÉRARD	268, CHEMIN KEMPT	STE-MARGUERITE	G0J 2Y0	756-5667		AIDE-PIÉGEUR
01-07-0098	CASUALT	BERGERON	SYLVIE	465, ST-JACQUES NORD	CAUSAPSCAL	G0J 1J0	756-6180		AIDE-PIÉGEUR
01-07-0099	CASUALT	BERNIER	MARIO	14, ROGER	SAYABEC	G0J 3K0	536-5597		PIÉGEUR
01-07-0099	CASUALT	DESCHÈNES	STEVEN	125, DE LA COLLINE, C.P. 1931	AMQUI	G0J 1B0	629-2714	629-4242	AIDE-PIÉGEUR
01-07-0100	CASUALT	PARENT	MICHEL	16, DES SAULES	AMQUI	G5J 1Y7	629-4350		PIÉGEUR
01-07-0101	CASUALT	SIROIS	GILBERT	487, ROUTE MELUC	LA RÉDEMPTION	G0J 1P0	776-2224	750-5224	PIÉGEUR
01-07-0102	CASUALT	LEMIEUX	GILLES	16, COPACO	ÎLE D'ANTICOSTI	G0J 2Y0	535-0066		PIÉGEUR
01-07-0102	CASUALT	LEMIEUX	JEAN-FRANÇOIS	11, DES PIONNIERS	CAUSAPSCAL	G0J 1J0			AIDE-PIÉGEUR
01-07-0103	CASUALT	TREMBLAY	MARCEL	90, RANG 2	CAUSAPSCAL	G0J 1J0	756-5347	756-6141	PIÉGEUR
01-07-0104	CASUALT	BOUDREAU	MARTIN	370, DR-BERGERON, C.P. 352	CAUSAPSCAL	G0J 1J0	756-3922	778-5877	PIÉGEUR
01-07-0104	CASUALT	BOUDREAU	YOHAN	370, DR-BERGERON, C.P. 352	CAUSAPSCAL	G0J 1J0	756-3922		AIDE-PIÉGEUR

LISTE DES PIÉGEURS ET DES AIDES-PIÉGEURS SUR LES TERRITOIRES STRUCTURÉS – SAISON DE PIÉGEAGE 2006-2007

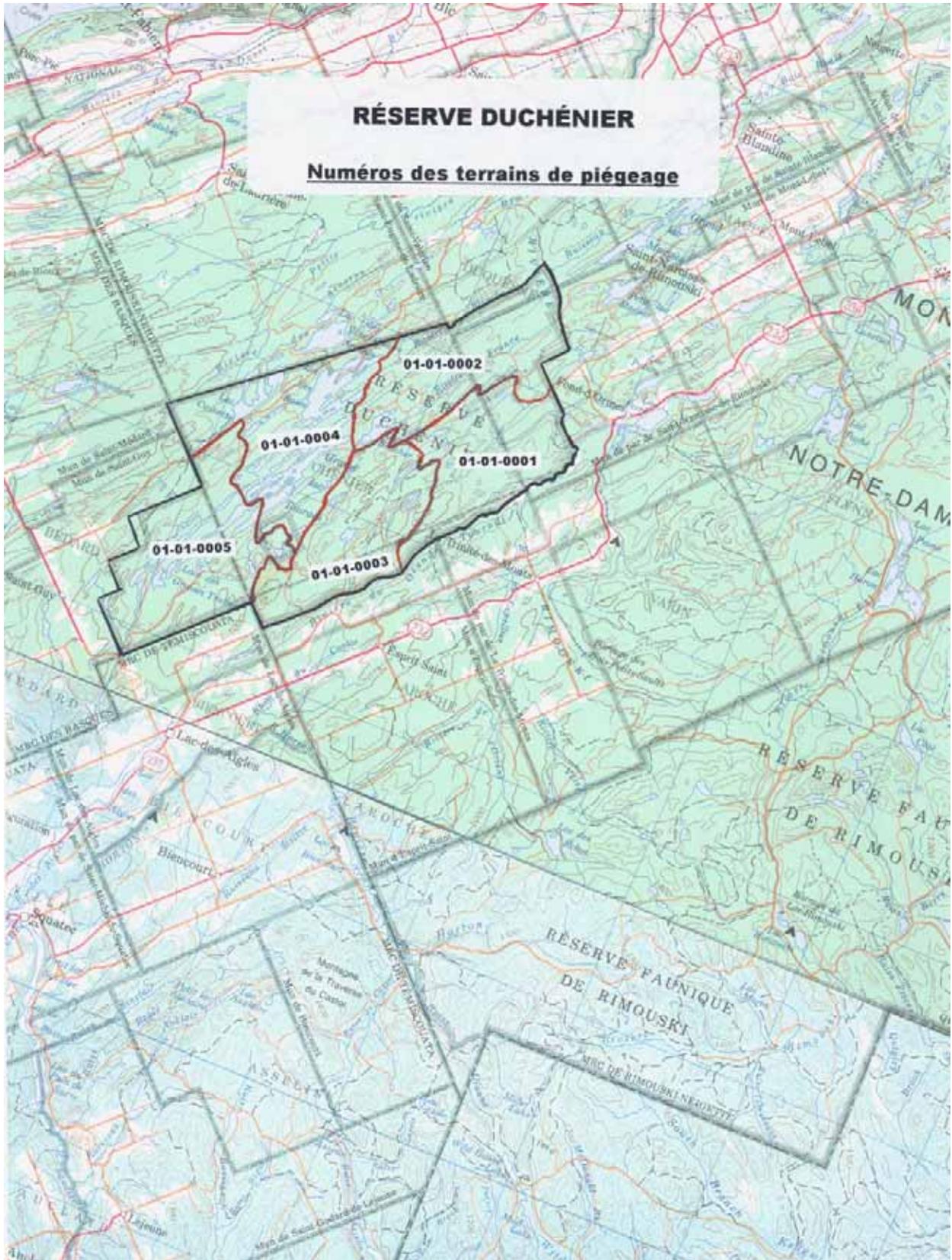
CODE TERRAIN	NOM DU TERRITOIRE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	VILLE OU MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL	TÉL. (résidence)	TÉL. (autre)	STATUT DU PIÉGEUR
01-07-0105	CASAUULT	DIDIER	SIMON	15, WILLIAM CHAPMAN	AMQUI	G5J 2T6	629-1584	629-4434	PIÉGEUR
01-07-0105	CASAUULT	DIDIER	ÉRIC	124, DE LA FABRIQUE	AMQUI	J5J 1G5	756-5172	756-3427	AIDE-PIÉGEUR
01-07-0106	CASAUULT	GRENON	MARTIN	726, ROUTE 132 OUEST	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-3579	536-5465	PIÉGEUR
01-07-0106	CASAUULT	GRENON	LORENZO	873, ROUTE 132 OUEST, B.P. 172	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-6181	756-3324	AIDE-PIÉGEUR
01-07-0107	CASAUULT	BOUDREAU	DONALD	266, GUÉRETTE	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-5824		PIÉGEUR
01-07-0107	CASAUULT	BOUDREAU	SIMON-LUC	266, GUÉRETTE	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-5824		AIDE-PIÉGEUR
01-07-0142	CASAUULT	JONCAS	ANDRÉ	49, DES MÉLÈZES	AMQUI	G5J 1Z1	756-5748		PIÉGEUR
01-07-0142	CASAUULT	GIONEST	JOSEPH	157, CHEMIN KEMPT	STE-MARGUERITE	G0J 2Y0	756-5610		AIDE-PIÉGEUR
01-07-0143	CASAUULT	MARCOUX	FRANCIS	5, CASTAGNIER, C.P. 423	SAYABEC	G0J 3K0	536-3821		PIÉGEUR
01-07-0143	CASAUULT	MARCOUX	LUC	722, BOUL. STE-ANNE	RIMOUSKI	G5M 1J5	725-5307		AIDE-PIÉGEUR
01-07-0144	CASAUULT	D'ANJOU	LOUIS-MARIE	88, D'ANJOU	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-5381		PIÉGEUR
01-07-0144	CASAUULT	LANGLOIS	DENISE	88, D'ANJOU	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-5381		AIDE-PIÉGEUR
01-07-0145	CASAUULT	LEMAY	JULIE	A9, RANG 5 LAC CASAUULT, C.P. 98	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-3587		PIÉGEUR
01-07-0145	CASAUULT	BROUILLETTE	MICHEL	A9, RANG 5 LAC CASAUULT, C.P. 98	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-3587	756-5158	AIDE-PIÉGEUR
01-07-0145	CASAUULT	LEMIEUX	GHISLAIN	80, BOUL. CARON	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-6309	778-3701	AIDE-PIÉGEUR
01-07-0145	CASAUULT	LEMIEUX	FRANCIS	379, ST-JACQUES NORD	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-6424	756-6309	AIDE-PIÉGEUR
01-08-0030	DUNIÈRE	BOUDREAU	MARTIN	110 CAISSY	CARLETON SUR MER	G0C 2Z0	364-7123		PIÉGEUR
01-08-0031	DUNIÈRE	SIROIS	SÉBASTIEN-HUGO	717, BOUL. DES VÉTÉRANS	RIMOUSKI	G5M 1G9	722-8677	725-2205	PIÉGEUR
01-08-0032	DUNIÈRE	TREMBLAY	GILLES	40, RANG 2	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-5441	756-5347	PIÉGEUR
01-08-0032	DUNIÈRE	FRENETTE	DANIEL	65, CHAMBERLAND	AMQUI	G5J 1R4	629-8792	631-3946	AIDE-PIÉGEUR
01-08-0032	DUNIÈRE	LESSARD	ANDRÉ	908, GRANDE-LIGNE, C.P. 1115	AMQUI	G0J 1B0	629-1813		AIDE-PIÉGEUR
01-08-0032	DUNIÈRE	TREMBLAY	YVAN	58, RANG 2 CAUSAPSAL	CAUSAPSAL	G0J 1J0	756-3009	629-0279	AIDE-PIÉGEUR
01-08-0033	DUNIÈRE	GAGNON	DANY	25, GAGNÉ	AMQUI	G5J 2N6	629-3013		PIÉGEUR
01-08-0034	DUNIÈRE	ST-GELAIS	CARMELLE	362, DE LA PAIX C.P. 673	MATANE	G4W 3P6	562-9631	629-8317	PIÉGEUR
01-08-0034	DUNIÈRE	ST-GELAIS	RICHARD	362, DE LA PAIX, C.P. 673	MATANE	G4W 3P6	562-9631		AIDE-PIÉGEUR
01-08-0036	DUNIÈRE	THIBAUT	JACKIE	1410, GRAND-DÉTOUR	MATANE	G4W 3M7	562-2519		PIÉGEUR
01-11-0146	ZEC CAP CHAT	LEMIEUX	BERNARD	26, DES FONDS, C.P. 7	CAP-CHAT	G0J 1E0	786-2741		PIÉGEUR
01-11-0146	ZEC CAP CHAT	LEMIEUX	SIMON	26, DES FONDS, C.P. 7	CAP-CHAT	G0J 1E0	786-2741		AIDE-PIÉGEUR
01-11-0147	ZEC CAP CHAT	LEMIEUX	GASTON F	16, LOGAN C.P. 248	CAP CHAT	G0J 1E0	786-5704	763-7906	PIÉGEUR

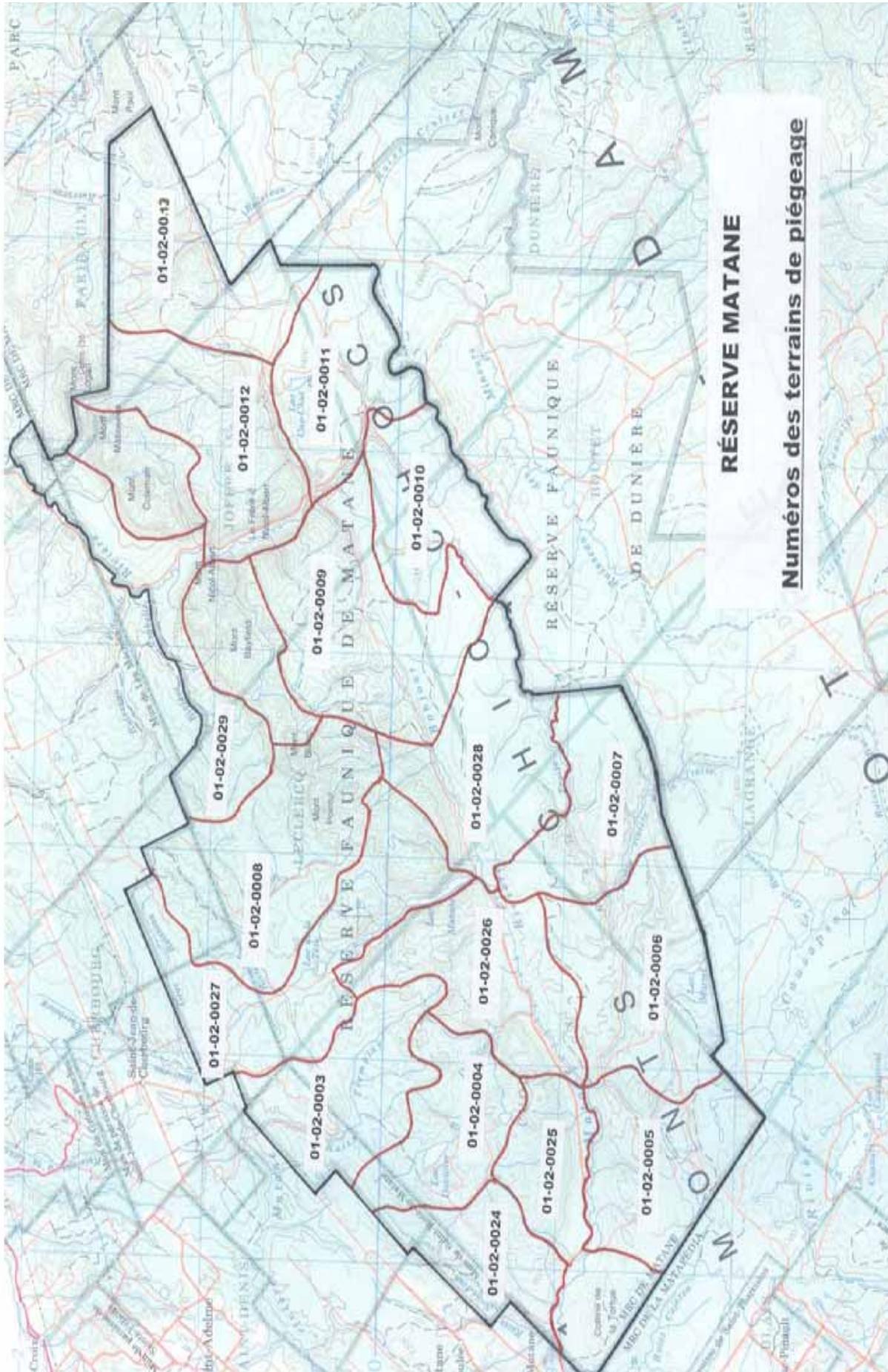
SECTION 9

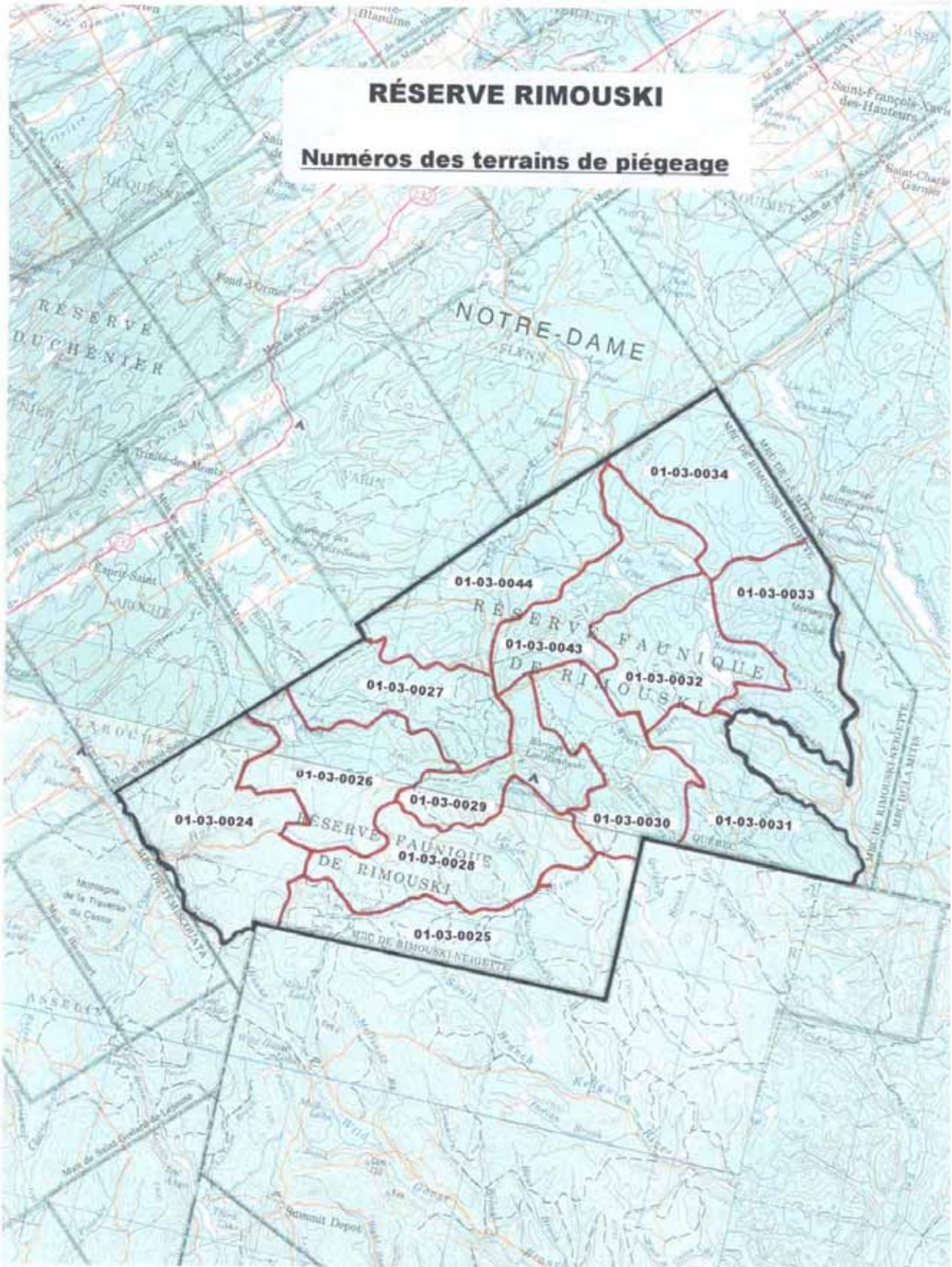
**CARTE DES MUNICIPALITÉS
DU BAS-SAINT-LAURENT**

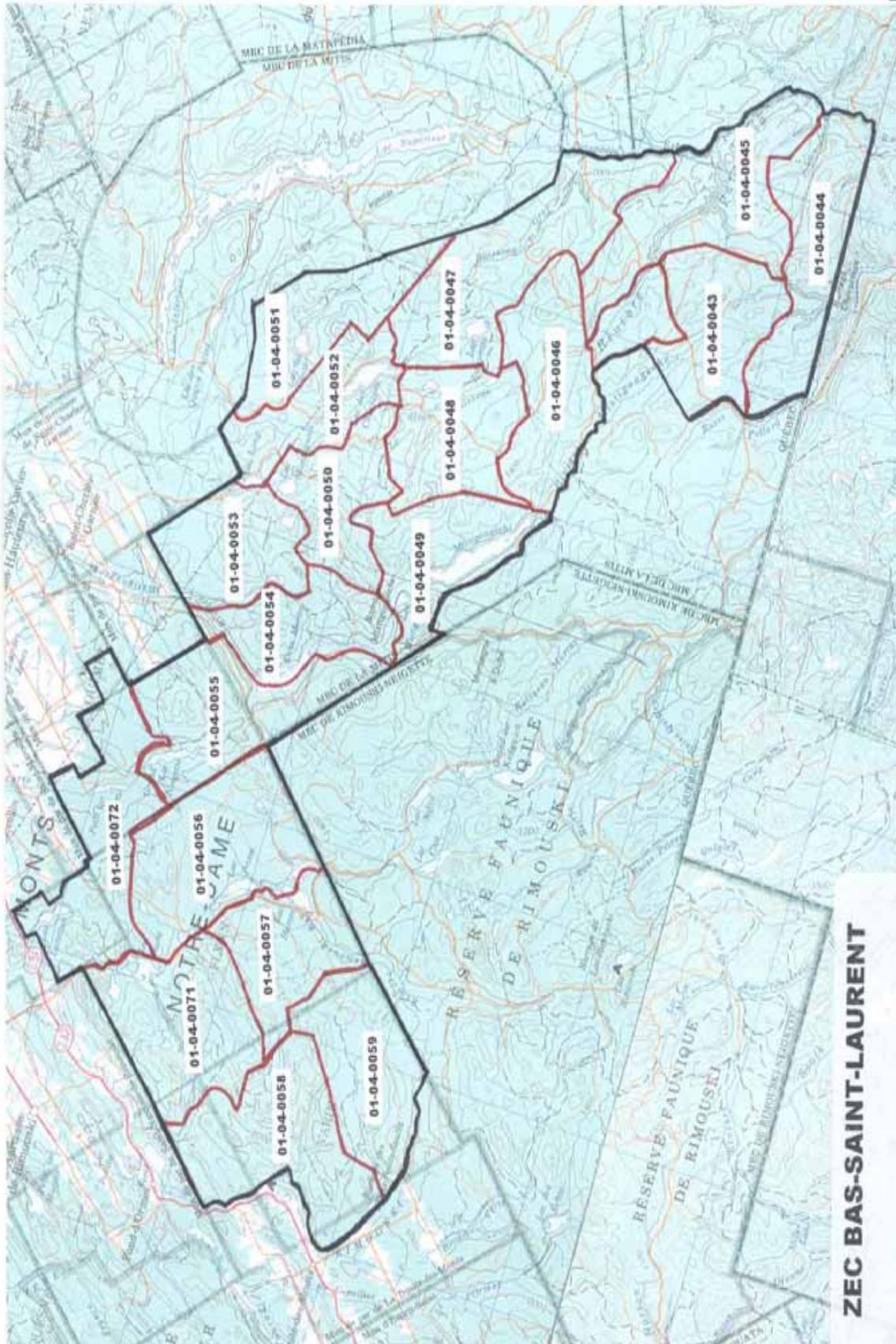
SECTION 10

CARTES DES TERRAINS DE PIÉGEAGE ENREGISTRÉS ET LIMITES DES UNITÉS DE GESTION DES ANIMAUX À FOURRURE (UGAF)

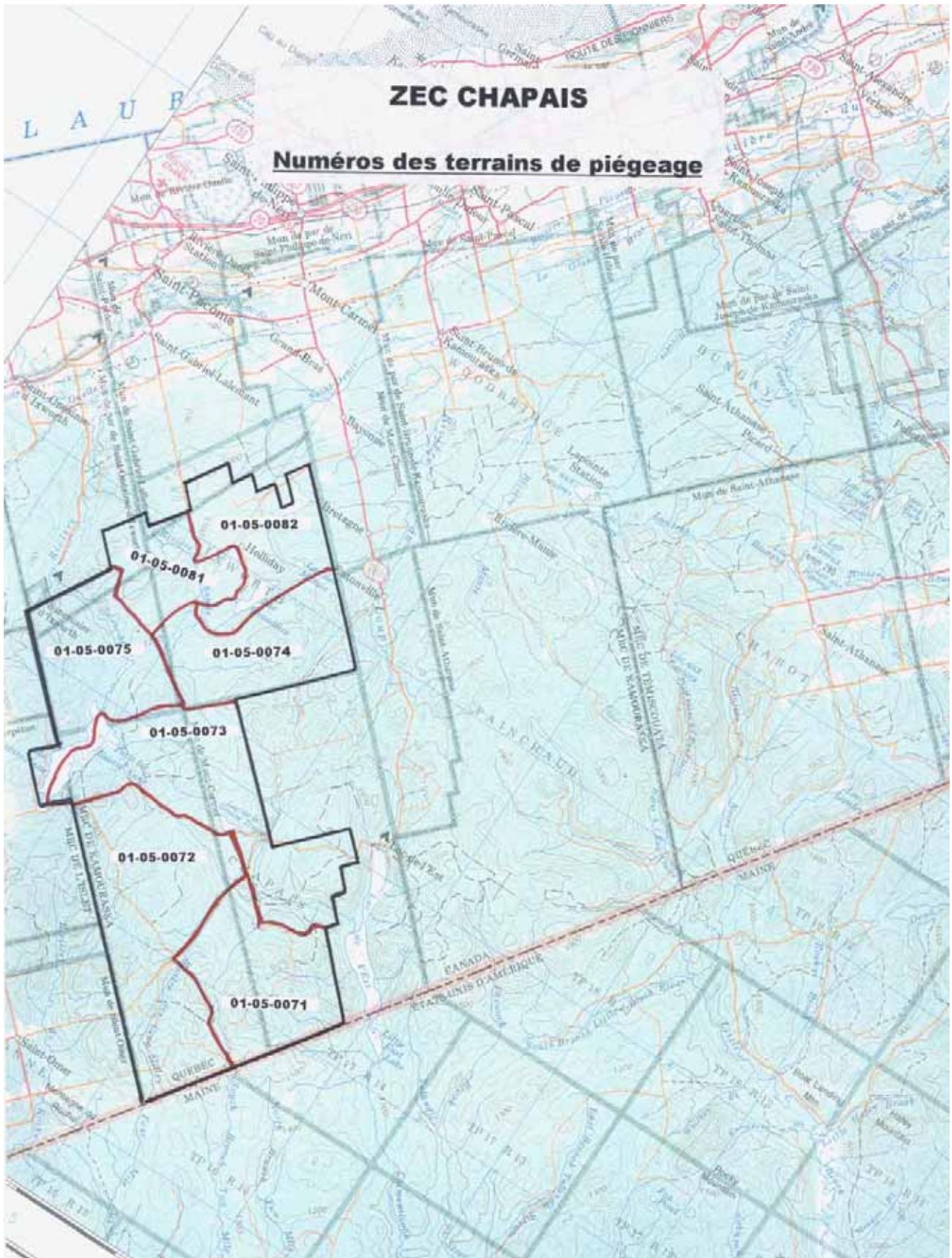


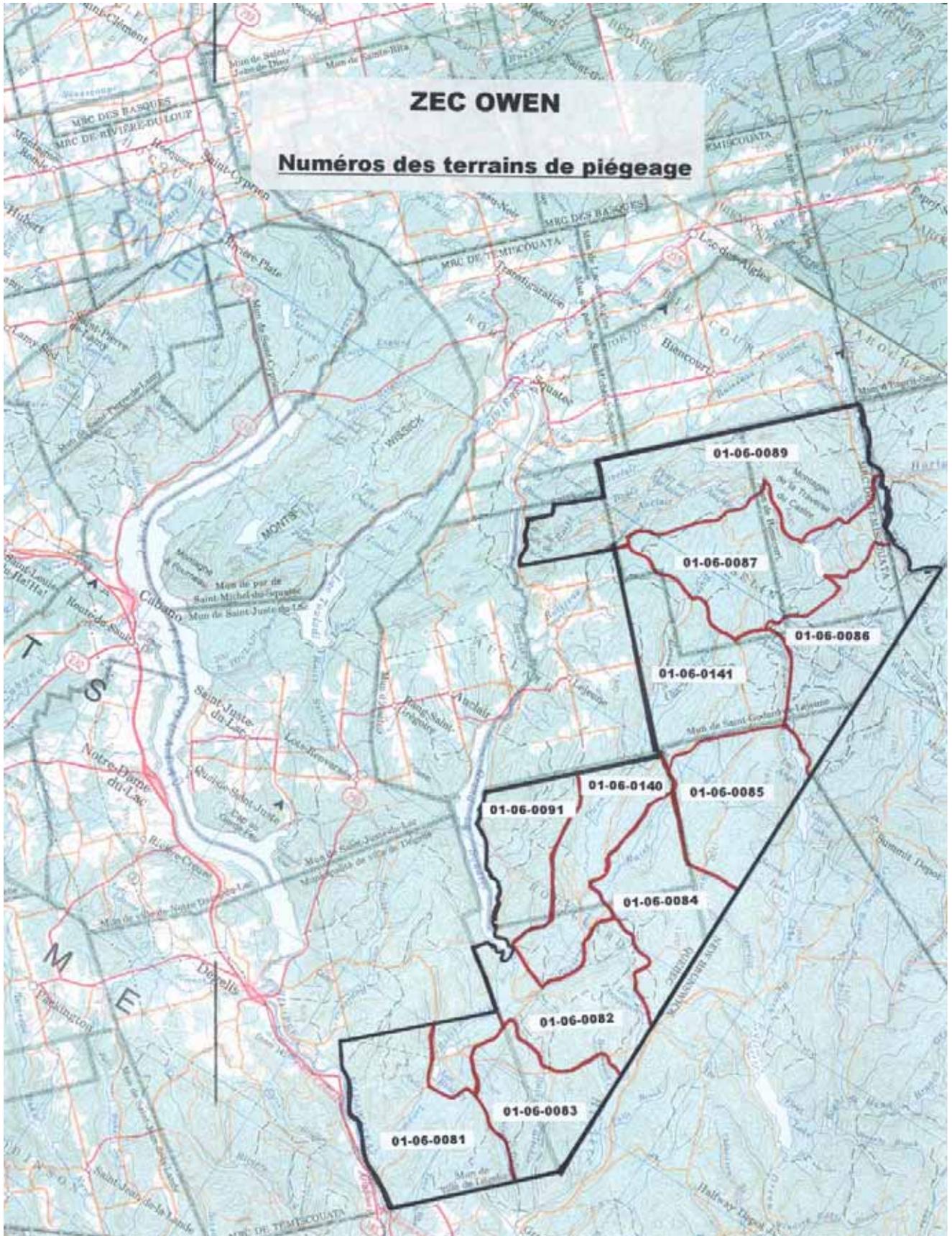


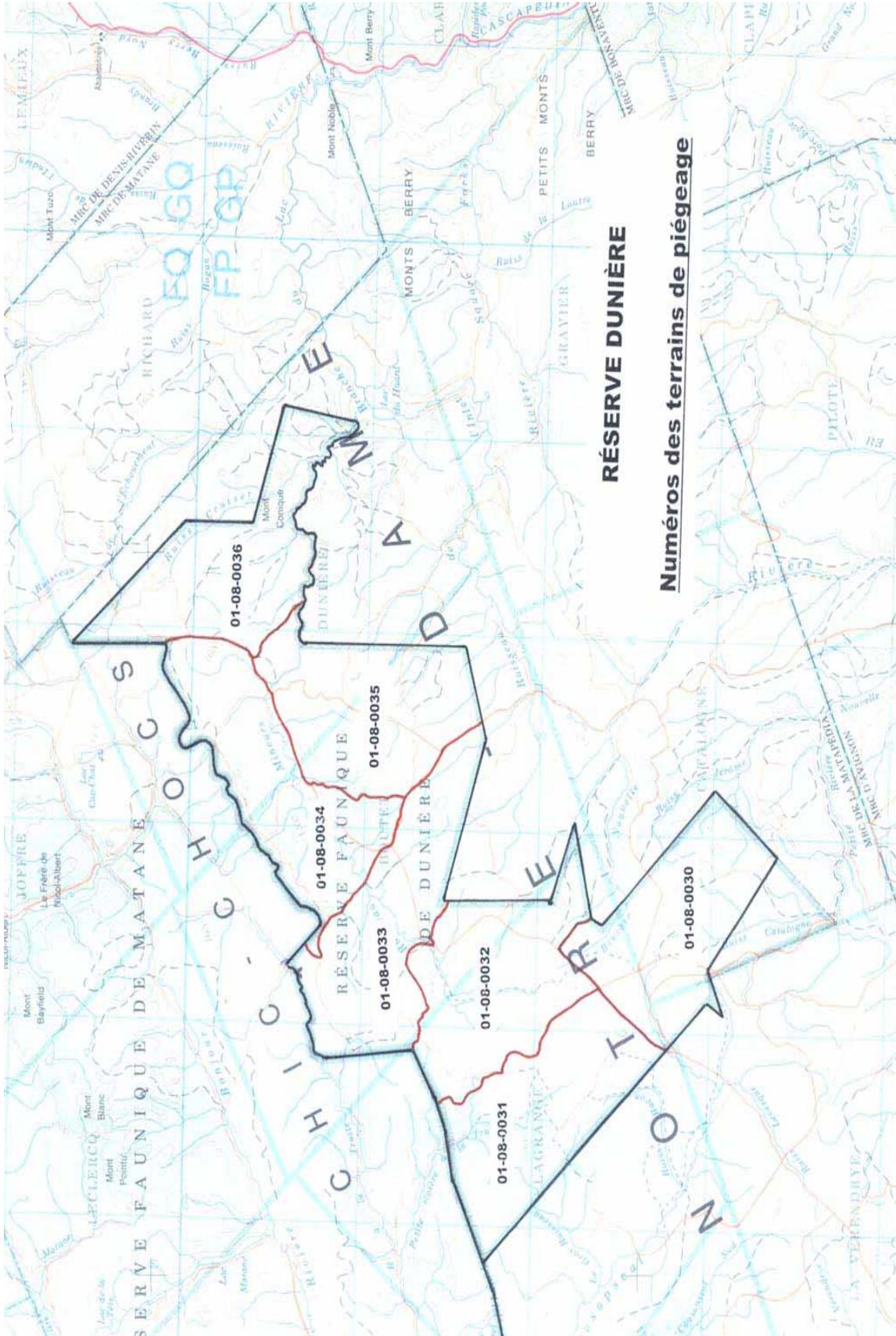




ZEC BAS-SAINT-LAURENT

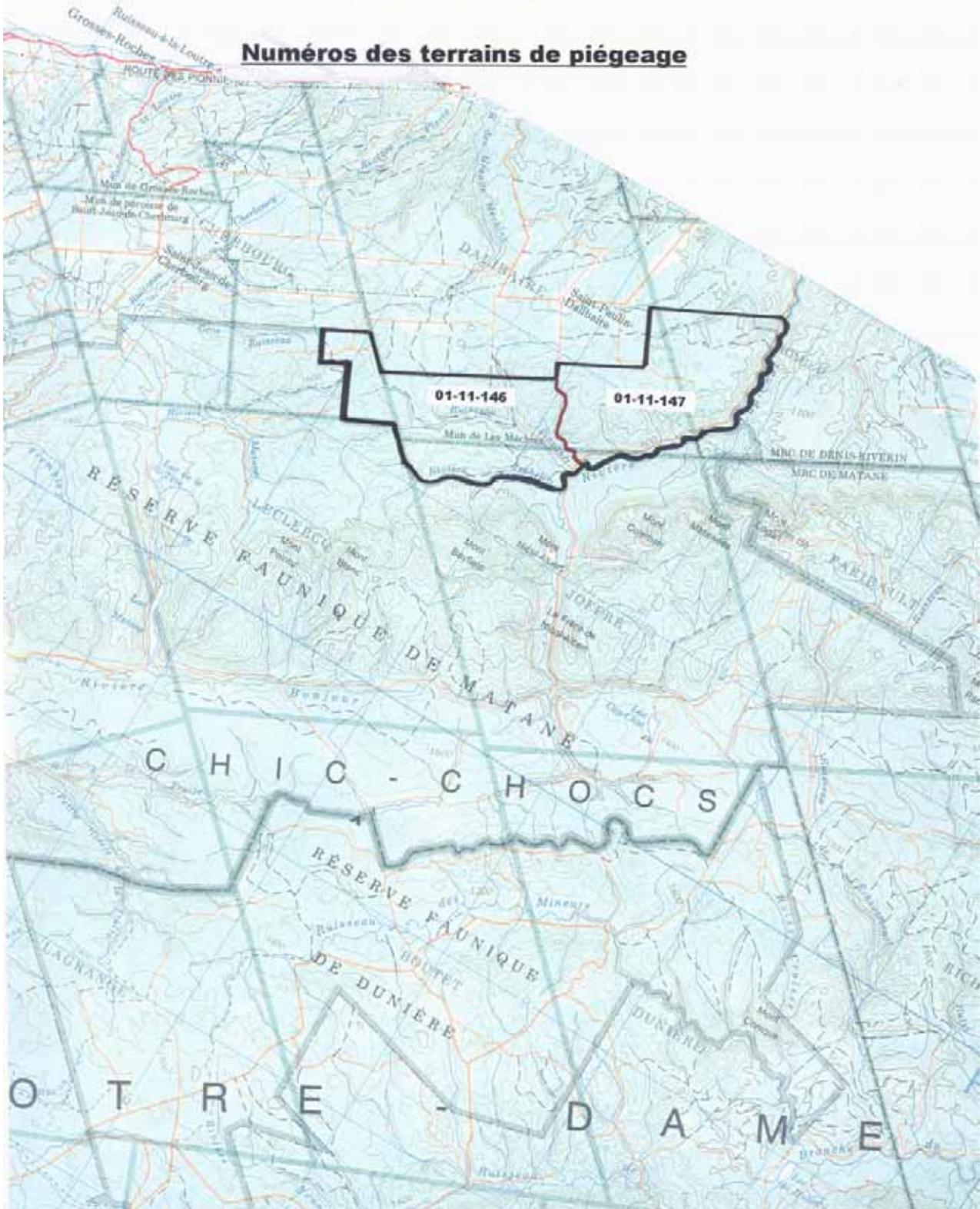


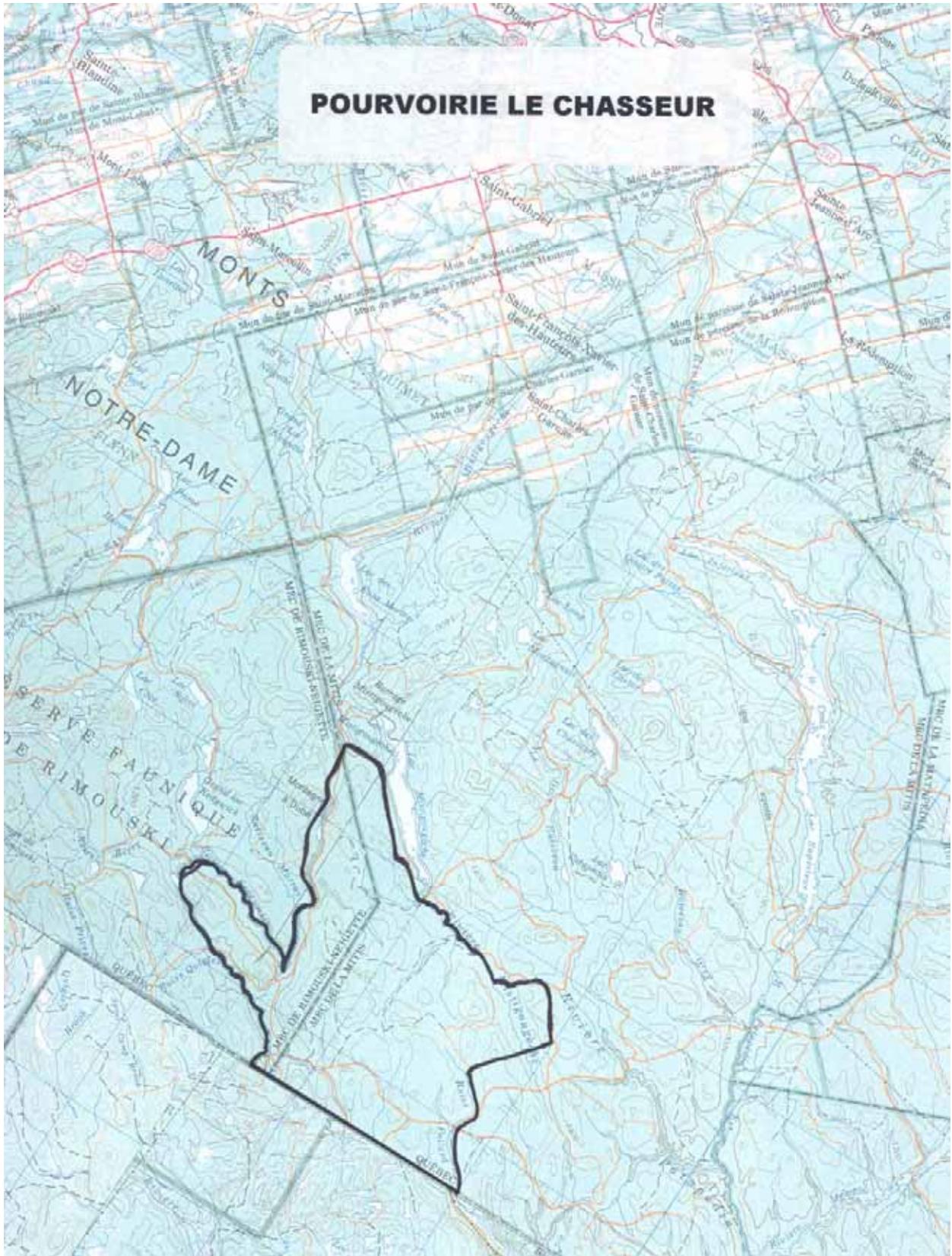




ZEC CAP-CHAT

Numéros des terrains de piégeage





SECTION 11

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Albertville	Paul Courty	418 756-5113	Hermel Pronovost	418 743-5650
			Alain Daigle	418 756-5440
			Zénon Boucher	418 743-5308
			Michaël Boudreau	418 756-3917
Amqui	Émilien Fortin	418 629-4385	Gaston Turcotte	418 742-3865
			Sylvain Poirier	418 778-3676
Auclair	Gilles Gagnon	418 899-2741	Gilles Gagnon	418 899-2741
			Alain Dolbec	418 855-2423
			Valmont Bouchard	418 899-6400
Baie -des-Sables	Gaétan Caron	418 562-5992	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Richard St-Gelais	418 562-9631	René Côté	418 562-0278
	Robin St-Gelais	418 562 2095		
Biencourt	Roger Paris	418 723-5295	Noël Bérubé	418 499-2205
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Alain Dolbec	418 855-2423
	Roger Bourdages	418 723-0584	Henri Brisson	418 779-2032
			Marius Thériault	418 855-2076
			Stéphane April	418 499-2682
Cabano	Pascal Boulanger	418 893-5570	Jocelyn Thériault	418 854-9882
			Jacques Ouellet	418 854-2918
Causapscaal	Paul Courty	418 756-5113	Michaël Boudreau	418 756-3917
			Sylvain Poirier	418 778-3676
Dégelis	Pascal Boulanger	418 893-5570	Sylvain Bolduc	418 853-3105
			Christian Gendron	418 853-3401
			Valmont Bouchard	418 899-6400
Esprit-Saint	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Henri Brisson	418 779-2032
	Georges Deschênes	418 724-6895	Noël Bérubé	418 499-2205
	Roger Paris	418 723-5295		

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Grand-Métis	Daniel Imbeault	418 775-4095	Gilles Turcotte	418 775-7026
			Lionel Dionne	418 776-2032
Grosses-Roches	Gaétan Caron	418 562-5992	Mario Fortin	418 729-3817
	Robin St-Gelais	418 562 2095		
Kamouraska	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
L'Isle-Verte	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
La Pocatière	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
La Rédemption	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032
La Trinité-des-Monts	Gervais Martin	418 735-2401	Noël Bérubé	418 499-2205
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Henri Brisson	418 779-2032
	Georges Deschênes	418 724-6895		
	Roger Paris	(418)723-5295		
L'Ascension-de-Patapédia	Gaétan Lavoie	418 299-2150	Gaétan Lavoie	418 299-2150
Lac-au-Saumon	Sylvain Poirier	418 778-3676	Sylvain Poirier	418 778-3676
	Émilien Fortin	418 629-4385		
Lac-des-Aigles	Roger Paris	418 723-5295	Marius Thériault	418 855-2076
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Alain Dolbec	418 855-2423
	Roger Bourdages	418 723-0584	Stéphane April	418 499-2682
			Gilles Gagnon	418 499-2205
			Yves Sirois	418 963-2287
Le Bic	Georges Deschênes	418 724-6895	Marc-André Jean	418 738-2304
	Roger Bourdages	418 723-0584		
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Lejeune	Gilles Gagnon	418 899-2741	Gilles Gagnon	418 899-2741
			Noël Bérubé	418 499-2205
			Valmont Bouchard	418 899-6400
Les Boules	Daniel Imbeault	418 775-4095	Gilles Turcotte	418 775-7026
			Lionel Dionne	418 776-2032
			René Côté	418 562-0278
Les Hauteurs	Roger Paris	418 723-5295	Marc-André Jean	418 738-2304
	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	J. Hervé Claveau	418 798-4500
	Gaétan Gauthier	418 775-5400		
	Georges Deschênes	418 724-6895		
Les Méchins	Gaétan Caron	418 562-5992	Mario Fortin	418 729-3817
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562 2095		
Luceville	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Ovila St Laurent	418 723-4688
	Gaétan Gauthier	418 775-5400		
	Georges Deschênes	418 724-6895		
Matane	Gaétan Caron	418 562-5992		
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562 2095		
Métis-sur-Mer	Daniel Imbeault	418 775-4095	Gilles Turcotte	418 775-7026
			Lionel Dionne	418 776-2032
Mont-Carmel	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Rosaire Bédard	418 498-3359
			Christian St-Onge	418 498-3333
Mont-Joli	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Mont-Label	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Pierre-Émile Fiola	418 735-2612
	Georges Deschênes	418 724-6895	Éric Guimond	418 735-5871
	Gervais Martin	418 735-2401		
	Roger Paris	418 723-5295		
Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (L'Isle-Verte)	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Notre-Dame-du-Lac	Pascal Boulanger	418 893-5570	Jocelyn Thériault	418 854-9882
			Gilles Gagnon	418 899-2741
Notre-Dame-du-Portage	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Packington	Réjean Boulanger	418 893-2557	Sylvain Bolduc	418 853-3105
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Réjean Boulanger	418 893-2557
			Jean-Claude Lévesque	418 497-3969
Padoue	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032
Petit-Matane	Gaétan Caron	418 562-5992	René Côté	418 562-0278
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562 2095		
Pohénégamook	Réjean Boulanger	418 893-2557	Rosaire Fournier	418 859-2805
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Pierrette Caron	418 854-5160
	Michel Beausoleil	418 859-1088	Herman Tanguay	418 893-5520
			Réjean Boulanger	418 893-2557
Pointe-au-Père	Georges Deschênes	418 724-6895	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Roger Bourdages	418 723-0584		
	Roger Paris	418 723-5295		
Price	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Rimouski	Georges Deschênes	418 724-6895	Jean-Marie Fiola	418 735-5530
	Roger Bourdages	418 723-0584		
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		
Rivière-Bleue	Réjean Boulanger	418 893-2557	Pierrette Caron	418 854-5160
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Herman Tanguay	418 893-5520
	Michel Beausoleil	418 859-1088	Réjean Boulanger	418 893-2557
Rivière-du-Loup	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Rivière-Ouelle	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
Saint-Adelme	Gaétan Caron	418 562-5992	Gino Lebreux	418 733-4251
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562 2095		
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
	Michel Beausoleil	418 859-1088		
Saint-Alexandre-des-Lacs	Sylvain Poirier	418 778-3676	Sylvain Poirier	418 778-3676
Saint-Anaclet-de-Lessard	Georges Deschênes	418 724-6895	Ovila St-Laurent	418 723-4688
	Roger Bourdages	418 723-0584		
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		
Saint-André	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Antonin	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Arsène	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Athanase	Réjean Boulanger	418 893-2557	Rosaire Fournier	418 859-2805
	Alphonse Daudelin	418 893-2868		
Saint-Bruno-de-Kamouraska	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Jean-Paul Cloutier	418 493-2872
			Rosaire Bédard	418 498-3359

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Saint-Charles-Garnier	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	J. Hervé Claveau	418 798-4500
	Gaétan Gauthier	418 775-5400		
Saint-Clément	Armand Dumont	418 867-1065	Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Henri Rousseau	418 738-2906
			Armand Dumont	418 867-1065
			Yves Sirois	418 963-2287
Saint-Cléophas	Paul Courty	418 756-5113	Gaston Turcotte	418 742-3865
	Émilien Fortin	418 629-4385		
Saint-Cyprien			Alain Dolbec	418 855-2423
			Henri Rousseau	418 738-2906
			Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Jacques Ouellet	418 854-2918
			Yves Sirois	418 963-2287
			Stéphane April	418 499-2682
Saint-Damase	Paul Courty	418 756-5113	Gaston Turcotte	418 742-3865
	Émilien Fortin	418 629-4385	René Côté	418 562-0278
Saint-Denis	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
Saint-Donat	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gaston Turcotte	418 742-3865
	Gaétan Gauthier	418 775-5400		
	Georges Deschênes	418 724-6895		
Saint-Éloi	Armand Dumont	418 867-1065	Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Henri Rousseau	418 738-2906

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Saint-Elzéar	Réjean Boulanger	418 893-2557	Pierrette Caron	418 854-5160
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Jean-Claude Lévesque	418 497-3969
			Marco Daudelin	418 856-1447
			Herman Tanguay	418 893-5520
			Réjean Boulanger	418 893-2557
Saint-Épiphanie	Armand Dumont	418 867-1065	Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Eugène-de-Ladrière	Georges Deschênes	418 724-6895	Henri Rousseau	418 738-2906
	Roger Bourdages	418 723-0584		
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		
Saint-Eusèbe	Réjean Boulanger	418 893-2557	Pierrette Caron	418 854-5160
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Réjean Boulanger	418 893-2557
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Jean-Claude Lévesque	418 497-3969
Saint-Fabien	Georges Deschênes	418 724-6895	Henri Rousseau	418 738-2906
	Roger Bourdages	418 723-0584		
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		
Saint-François-Xavier-de-Viger	Armand Dumont	418 867-1065	Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Gabriel-de-Rimouski	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	J. Hervé Claveau	418 798-4500
	Gaétan Gauthier	418 775-5400		
	Georges Deschênes	418 724-6895		
Saint-Gabriel-Lalemant	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
Saint-Georges-de-Cacouna	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Germain	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Armand Dumont	418 867-1065

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Saint-Guy	Georges Deschênes	418 724-6895	Alain Dolbec	418 855-2423
	Roger Bourdages	418 723-0584	Roland Dumont	418 963-2721
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Yves Sirois	418 963-2287
	Roger Paris	418 723-5295	Noël Bérubé	418 499-2205
Saint-Honoré-de-Témiscouata			Jean-Claude Lévesque	418 497-3969
			Pierrette Caron	418 854-5160
			Jacques Ouellet	418 854-2918
			Marco Daudelin	418 856-1447
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup			Jacques Gagnon	418 497-3388
			Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Jean-Claude Lévesque	418 497-3969
Saint-Jean-Baptiste	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400		
Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Jean-de-Cherbourg	Gaétan Caron	418 562-5992		
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562-2095		
Saint-Jean-de-Dieu	Armand Dumont	418 867-1065	Yves Sirois	418 963-2287
			Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Henri Rousseau	418 738-2906
			Roland Dumont	418 963-2721
Saint-Jean-de-la-Lande	Réjean Boulanger	418 893-2557	Sylvain Bolduc	418 853-3105
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Fernando Boutin	418 893-5677
			Christian Gendron	418 853-3401
			Réjean Boulanger	418 893-2557
			Gilles Gagnon	418 899-2741

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Saint-Jérôme-de-Matane	Gaétan Caron	418 562-5992	René Côté	418 562-0278
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562-2095		
Saint-Joseph-de-Kamouraska	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Jean-Paul Cloutier	418 493-2872
			Jacques St Pierre	418 493-2328
			Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Joseph-de-Lepage	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032
Saint-Juste-du-Lac	Gilles Gagnon	418 899-2741	Gilles Gagnon	418 899-2741
			Alain Dolbec	418 855-2423
			Rino Caron	418 899-6815
			Valmont Bouchard	418 899-6400
Saint-Léandre	Gaétan Caron	418 562-5992	Alain Althot	418 536-3549
	Richard St-Gelais	418 562-9631	René Côté	418 562-0278
	Robin St-Gelais	418 562-2095		
Saint-Léon-le-Grand	Paul Courty	418 756-5113	Hermel Pronovost	418 743-5650
	Émilien Fortin	418 629-4385	Zénon Boucher	418 743-5308
			Ghyslain Morissette	418 629-4881
Saint-Louis-du-Ha! Ha!			Pierrette Caron	418 854-5160
			Jacques Ouellet	418 854-2918
			Marco Daudelin	418 856-1447
Saint-Luc-de-Matane	Gaétan Caron	418 562-5992	René Côté	418 562-0278
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562-2095		
Saint-Marc-du-Lac-Long	Réjean Boulanger	418 893-2557	Herman Tanguay	418 893-5520
	Alphonse Daudelin	418 893-2868	Réjean Boulanger	418 893-2557
			Gratien Laliberté	418 893-1370

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Saint-Marcellin	Roger Paris	418 723-5295	Jean-Marie Fiola	418 735-5530
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Pierre-Émile Fiola	418 735-2612
	Georges Deschênes	418 724-6895		
	Roger Bourdages	418 723-0584		
Saint-Mathieu-de-Rioux	Roger Paris	418 723-5295	Marc-André Jean	418 738-2304
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Henri Rousseau	418 738-2906
	Roger Bourdages	418 723-0584	Yves Sirois	418 963-2287
Saint-Médard	Roger Paris	418 723-5295	Roland Dumont	418 963-2721
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Yves Sirois	418 963-2287
	Roger Bourdages	418 723-0584	Henri Rousseau	418 738-2906
			Noël Bérubé	418 499-2205
Saint-Michel-du-Squatec	Pascal Boulanger	418 893-5570	Marius Thériault	418 855-2076
			Alain Dolbec	418 855-2423
			Gilles Gagnon	418 899-2741
			Stéphane April	418 499-2682
			Valmont Bouchard	418 899-6400
Saint-Modeste	Armand Dumont	418 867-1065	Armand Dumont	418 867-1065
Saint-Moïse	Paul Courty	418 756-5113	Gaston Turcotte	418 742-3865
	Émilien Fortin	418 629-4385		
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Jean-Marie Fiola	418 735-5530	Jean-Marie Fillion	418 735-5779
	Gervais Martin	418 735-2401	Jean-Marie Fiola	418 735-5530
	Georges Deschênes	418 724-6895	Éric Guimond	418 735-5871
	Roger Paris	418 723-5295		
Saint-Noël	Paul Courty	418 756-5113	Gaston Turcotte	418 742-3865
	Émilien Fortin	418 629-4385		
Saint-Octave-de-Métis	Daniel Imbeault	418 775-4095	Gilles Turcotte	418 775-7026
			Lionel Dionne	418 776-2032

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Saint-Onésime-d'Ixworth	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
Saint-Pacôme	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Rosaire Bédard	418 498-3359
Saint-Pascal	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
Saint-Paul-de-la-Croix	Armand Dumont	418 867-1065	Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
			Yves Sirois	418 963-2287
			Jean-Claude Lévesque	418 497-3969
			Henri Rousseau	418 738-2906
Saint-Philippe-de-Néri	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
Saint-Pierre-de-Lamy			Jean-Claude Lévesque	418 497-3969
			Jacques Ouellet	418 854-2918
			Rodrigue M. Plourde	418 497-2669
Saint-René-de-Matane	Gaétan Caron	418 562-5992	René Côté	418 562-0278
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562-2095		
Saint-Simon	Georges Deschênes	418 724-6895	Henri Rousseau	418 738-2906
	Roger Bourdages	418 723-0584		
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		
Saint-Tharcisus	Jean-Guy Charette	418 629-3683	Sylvain Poirier	418 778-3676
	Sylvain Poirier	418 778-3676	Marcel Arguin	418 629-5523
Saint-Ulric	Gaétan Caron	418 562-5992	René Côté	418 562-0278
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562-2095		
Saint-Ulric-de-Matane	Gaétan Caron	418 562-5992	René Côté	
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562-2095		

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Saint-Valérien	Georges Deschênes	418 724-6895	Henri Rousseau	418 738-2906
	Roger Bourdages	418 723-0584	Marc-André Jean	418 738-2304
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		
Saint-Vianney	Jean-Guy Charette	418 629-3683	Jean-Guy Charrette	418 629-3683
			Sylvain Poirier	418 778-3676
			Gaston Turcotte	418 742-3865
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Paul Courty	418 756-5113	Hermel Pronovost	418 743-5650
	Émilien Fortin	418 629-4385	Zénon Boucher	418 743-5308
			Ghyslain Morissette	418 629-4881
Sainte-Angèle-de-Méridi	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032
Sainte-Anne-de-La-Pocatière	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Ghislain Alexandre	418 856-4923
Sainte-Blandine	Georges Deschênes	418 724-6895	Jean-Marie Fiola	418 735-5530
	Roger Bourdages	418 723-0584	Éric Guimond	418 735-5871
	Jean-Marie Fiola	418 735-5530		
	Roger Paris	418 723-5295		
Sainte-Félicité	Gaétan Caron	418 562-5992		
	Richard St-Gelais	418 562-9631		
	Robin St-Gelais	418 562-2095		
Sainte-Flavie	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032
	Daniel Imbeault	418 775-4095		
Sainte-Florence	Paul Courty	418 756-5113	Michaël Boudreau	418 756-3917
	Émilien Fortin	418 629-4385		

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Sainte-Françoise	Armand Dumont	418 867-1065	Marc-André Jean	418 738-2304
			Henri Rousseau	418 738-2906
			Yves Sirois	418 963-2287
Sainte-Hélène	Ghislain Alexandre	418 856-4923	Jean-Paul Cloutier	418 493-2872
			Armand Dumont	418 867-1065
Sainte-Irène	Paul Courty	418 756-5113	Ghyslain Morissette	418 629-4881
	Émilien Fortin	418 629-4385		
Sainte-Jeanne-d'Arc	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400	Lionel Dionne	418 776-2032
Sainte-Luce	Jean-Guy Paulin	418 775-2556	Gilles Turcotte	418 775-7026
	Gaétan Gauthier	418 775-5400		
	Georges Deschênes	418 724-6895		
Sainte-Marguerite-Marie	Paul Courty	418 756-5113	Michaël Boudreau	418 756-3917
	Émilien Fortin	418 629-4385		
Sainte-Paule	Gaétan Caron	418 562-5992	Sébastien Côté	(418)737-9793
	Richard St-Gelais	418 562-9631	Alain Althot	418 536-3549
	Robin St-Gelais	418 562-2095	René Côté	418 562-0278
Sainte-Rita	Armand Dumont	418 867-1065	Marius Thériault	418 855-2076
			Alain Dolbec	418 855-2423
			Noël Bérubé	418 499-2205
			Yves Sirois	418 963-2287
			Henri Rousseau	418 738-2906
			Stéphane April	418 499-2682
Sayabec	Paul Courty	418 756-5113	Alain Althot	418 536-3549
	Émilien Fortin	418 629-4385	Gaston Turcotte	418 742-3865

LISTE DES PIÉGEURS SUR LE TERRITOIRE LIBRE

MUNICIPALITÉS	CAPTURE ET RELOCALISATION		PIÉGEAGE EN SAISON	
	Nom des piégeurs	N° téléphone	Nom des piégeurs	N° téléphone
Trois-Pistoles	Armand Dumont	418 867-1065	Marc-André Jean	418 738-2304
			Henri Rousseau	418 738-2906
Val-Brillant	Jean-Guy Charette	418 629-3683	Gaston Turcotte	418 742-3865
	Émilien Fortin	418 629-4385	Sylvain Poirier	418 778-3676

12. LISTE DES RÉFÉRENCES

- ALAIN, GABRIEL, 1997. *Guide sur la prévention des dommages et le contrôle des animaux déprédateurs (troisième édition)*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, Service de la faune terrestre.
- ASSOCIATION DES TRAPPEURS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, 1993. *Gestion de la déprédation : guide de réalisation d'aménagements et de captures d'animaux à fourrure déprédateurs*, 55 p.
- BANVILLE, D., 1984. *Moyens préconisés pour contrôler les castors nuisibles*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la faune terrestre, 16 p.
- BERNIER, S., M. GAUVREAU et P. DULUDE, 1998. *Le castor et l'omble de fontaine : modalités de gestion interactive*. Association des gestionnaires de territoires fauniques de Charlevoix/Bas-Saguenay et le ministère de l'Environnement et de la Faune, 37 p.
- COLLECTIF, 1996. *Habitat du poisson : Guide de planification, de réalisation et d'évaluation d'aménagements*. Fondation de la faune du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, 133 p.
- DE LABORIE, G.-P., 1987. *Guide des méthodes et des dispositifs pour contrôler les castors nuisibles*. Hydro-Québec, Direction environnement, 18 p.
- MAJOR, L., A. VALLIÈRES et D. BANVILLE, 1980. *Expérimentation de différents dispositifs visant à contrôler le niveau de l'eau aux barrages de castors nuisibles*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune, 39 p.
- MALDAGUE, M., 1977. *Un appareil permettant d'abaisser le niveau de l'eau dans les étangs à castor : le bicylindre*. Forêt-Conservation, octobre 1977, pages 34-37.
- OMNR, 1995. *The Beaver Handbook : A Guide to Understanding and Coping with Beaver Activity*. Northeast Science and Technology, FG-006, 76 p.
- PELLETIER, A., 1985. *Capture et relocalisation des castors nuisibles*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Rimouski, août 1985, 7 p.